

L'Œuvre
d'Orient



depuis 1856

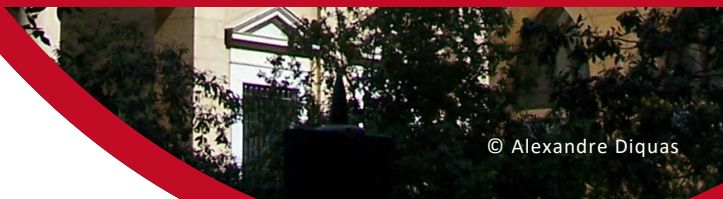
au service
des chrétiens d'Orient



IMPAYÉS DE L'ÉTAT LIBANAIS ENVERS LES INSTITUTIONS NON ÉTATIQUES À BUT NON LUCRATIF

État des lieux, conséquences et perspectives

Novembre 2024



© Alexandre Diquas

IMPAYÉS DE L'ÉTAT LIBANAIS ENVERS LES INSTITUTIONS NON ÉTATIQUES À BUT NON LUCRATIF

État des lieux, conséquences et perspectives

Depuis plus de 170 ans, l'Œuvre d'Orient est engagée auprès des chrétiens d'Orient dans 23 pays au Moyen-Orient, dans la Corne de l'Afrique, en Europe Orientale et en Inde.

En temps de guerre comme de paix, elle soutient l'action des évêques, des prêtres et des communautés religieuses qui interviennent auprès de tous, sans considération d'appartenance religieuse.

Nos quatre domaines d'actions sont l'éducation, les soins et l'aide sociale, l'action auprès des communautés et pour finir, la culture et le patrimoine.



Sommaire

3 Avant-propos

RAPPORT NARRATIF

5 Résumé

8 Des établissements impactés par la guerre et actifs dans la réponse à la crise humanitaire

9 Conclusions et recommandations

11 Introduction : une initiative collective inédite

12 **Contexte : une mission vitale en danger**

13 1. La double conséquence de la crise

14 2. La part du secteur non étatique : une particularité libanaise

16 3. L'abandon de l'État

18 **Méthodologie : un inventaire systématique des factures impayées**

19 1. Du contrat aux factures : une triple injustice

20 2. L'actualisation de la valeur des factures impayées

22 3. Périmètre de l'étude et limites

24 **Résultats et analyses par secteur**

25 1. L'éducation

27 2. Les affaires sociales

29 3. La santé

32 **Feuille de route des institutions non étatiques en cas de recouvrement de leurs impayés**

35 **Annexes**

Avant-propos

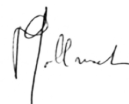
Message de Monseigneur Gollnisch

Le document que vous tenez entre les mains est unique et singulier à bien des égards. Il est le fruit d'une participation inédite d'établissements à but non lucratif - 254 au total - offrant des services publics à destination des personnes vulnérables sur tout le territoire libanais. Ce rapport est également inédit par l'interconfessionalité de ses participants : associations laïques, institutions religieuses chrétiennes et sociétés de bienfaisance appartenant aux autres confessions qui composent la mosaïque religieuse propre au Liban (druzes, sunnites et chiites). Écoles semi-gratuites, hôpitaux, centres pour personnes âgées et handicapées, orphelinats... Pour la première fois, un rapport narratif s'appuie sur une cartographie et des données chiffrées encore jamais publiées pour mettre en lumière la mission centrale que portent ces structures au Liban et la situation d'extrême fragilité dans laquelle elles se trouvent.

Au-delà des questions de responsabilité propres à l'État libanais qu'il soulève, ce rapport souligne également le soutien marginal - voire inexistant - que ces acteurs locaux reçoivent de la part des bailleurs internationaux. Cela en comparaison de la mission vitale de service public qu'ils assurent sur le territoire et au nombre massif de bénéficiaires de toutes confessions qu'ils servent.

Pour l'Œuvre d'Orient, ce document, au-delà des informations qu'il apporte, n'est pas une fin en soi. C'est un instrument pour permettre à ses partenaires libanais de marcher vers plus de justice sociale. Il doit permettre d'ouvrir un dialogue constructif avec l'État libanais, afin que ces dettes impayées - qui sont *in fine* destinées aux Libanais les plus fragiles - soient soldées à leur juste valeur. Il doit aussi permettre une prise en compte nouvelle de la part des bailleurs internationaux. Cela afin que ces établissements puissent bénéficier d'un soutien à la mesure de leur mission de service public et proportionnel au nombre massif de bénéficiaires qu'ils servent.

Au lendemain du conflit terrible qui frappe le Liban, au terme de cinq années d'une crise économiques effroyable, nous croyons que ces institutions ont plus que jamais un rôle à jouer dans la reconstruction du Pays du Cèdre. Leur présence est un signe de solidarité et de paix pour tous les Libanais. Il est de notre devoir à tous de ne pas les oublier.



RAPPORT NARRATIF

Résumé

L'une des singularités du Liban tient dans la part minoritaire du nombre de bénéficiaires que le secteur public sert au regard du secteur privé. Le secteur éducatif public ne scolarise que 28 % [1] des élèves au Liban, et seulement 20 % des hôpitaux du pays sont publics. Par ailleurs, la crise libanaise démarrée en 2019 a considérablement fragilisé les institutions étatiques, notamment dans le secteur éducatif, social et sanitaire. Depuis 5 ans, les élèves du secteur public n'ont eu que 50 à 70 jours de scolarité par an en moyenne, alors qu'une année scolaire typique en compte 180. A côté de ce secteur public, il existe un secteur privé à but non lucratif dont les établissements sont plus nombreux, fonctionnels et tout aussi essentiels : écoles semi-gratuites, instituts techniques, centres de désintoxication, dispensaires, hôpitaux, orphelinats, centres pour personnes âgées ou handicapées. Ces derniers assurent une mission de service public vitale pour une part majoritaire et grandissante de personnes vulnérables de toutes confessions à travers l'ensemble du territoire libanais. Parmi eux, 254 [2] établissements ont participé à ce rapport. Ils appartiennent à 61 [3] institutions religieuses chrétiennes, sociétés de bienfaisance druzes, sunnites, chiïtes et associations laïques libanaises servant en moyenne 146 247 bénéficiaires par an. Dans le secteur éducatif, l'ensemble des 140 écoles semi-gratuites référencées (102 encore ouvertes en 2022-2023) dans ce rapport scolarisent 36 594 enfants libanais par an en 2022-2023 [1] de milieux sociaux-économiques

vulnérables à travers tout le territoire libanais. En l'absence de structure publique dans le domaine des Affaires sociales, les établissements du secteur privé associatif sont les seuls à assurer une mission de soin et d'accueil pour des personnes handicapées, des patients, des enfants vulnérables, des personnes victimes d'addiction et des personnes âgées, soit près de 31 148 bénéficiaires par an.

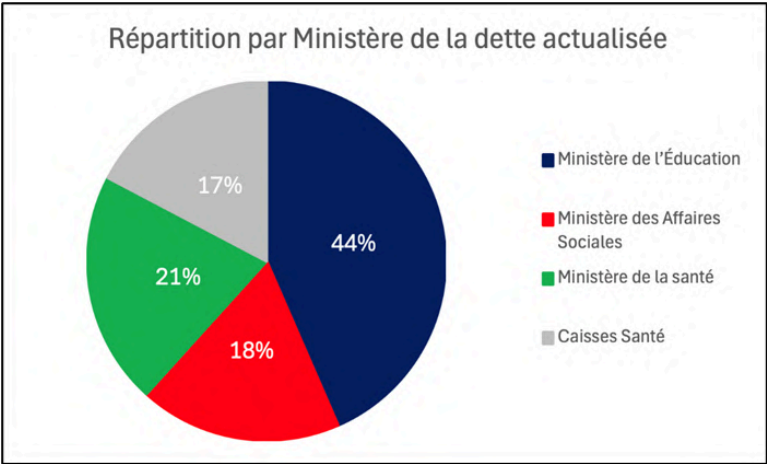
Ces institutions ont pour spécificité d'avoir un partenariat avec l'État libanais, à travers des contrats de subvention par bénéficiaire généralement renouvelés chaque année pour chacun de leurs établissements via les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Santé. **Or, depuis le début de la crise en 2019, et parfois même avant, l'État libanais a cessé de respecter les termes de ces contrats,** soit en arrêtant de payer, soit en n'honorant plus les dates de paiement des subventions engagées sur facture. En parallèle, la livre libanaise a été massivement dévaluée (98%) [4] et la valeur réelle des subventions s'est effondrée sans revalorisation. Malgré cet effondrement, ces contrats sont reconduits chaque année en dépit des impayés accumulés envers ses partenaires.

Cet abandon de la part de l'État libanais met en péril la mission de ces établissements, fragilise la stabilité du personnel et a des effets désastreux sur l'ensemble de leurs bénéficiaires. Ainsi, ce rapport détaille, institution par institution, les impayés actualisés de l'État libanais vis-à-vis de ces

établissements à but non lucratif assurant une mission de service public et leurs conséquences sur les personnes vulnérables. Ces impayés,

dont les données n’avaient jamais été rassemblées et actualisées à ce jour, s’élèvent à **plus de 147 millions de dollars**, pour **254 établissements concernés et 314 contrats**.

Ministère	Impayés actualisés des établissements participants	Nombre de contrats concernés	Nombre annuel moyen de bénéficiaires concernés
Ministère de l’Éducation	64 233 500 \$	144	31 148
Ministère des Affaires Sociales	26 976 943 \$	107	34 918
Ministère de la santé	31 010 879 \$	25	46 522
Caisses Santé	25 575 984 \$	38	33 659
Total	147 797 306 \$	314	146 247



À la demande du patriarche maronite S.B. Béchara Raï et avec le soutien de Caritas Liban et du Secrétariat général de l'enseignement catholique (cf. Annexe 4), L'Œuvre d'Orient a joué le rôle de coordinateur pour la collecte des données et la rédaction de ce rapport. Cette étude inédite inclut la participation d'au moins 254 établissements (au 18 novembre 2024) d'institutions religieuses chrétiennes, d'associations laïques, de sociétés de bienfaisances druzes (Al Irfan), sunnites (Makassed) et chiïtes (Mabarrat). Elle a été élaborée sur la période de mars à novembre 2024.

Le présent rapport décrit également l'écosystème dans lequel évoluent ces institutions, la masse critique de bénéficiaires que leurs établissements servent, leur rôle vital auprès des plus démunis, l'abandon dont elles sont l'objet et l'urgence de soutenir leur mission. Depuis le début de la guerre, ces établissements participent de façon importante à la réponse à la crise humanitaire et y jouent un rôle central dans le soin, l'accueil ou la prise en charge de déplacés, tout en s'efforçant de poursuivre leurs activités.

Aussi, parce qu'ils sont privés - et donc souvent perçus à tort comme à but lucratif – ces établissements ne reçoivent qu'un soutien marginal de la part des bailleurs internationaux par rapport au nombre de personnes vulnérables qu'ils accompagnent. Ce rapport a donc pour objet de mieux faire connaître la mission de ces établissements et d'appeler à soutenir davantage leurs bénéficiaires.

Enfin, il propose, sur la base d'un échantillon d'institutions participantes, une projection venant à démontrer qu'un recouvrement du montant des impayés actualisés pourrait permettre à terme à chacun des établissements participant à ce rapport de sortir de la crise et d'accomplir pleinement sa mission.

Des établissements impactés par la guerre et actifs dans la réponse à la crise humanitaire

Le déclenchement de la guerre le lendemain du 7 octobre 2023 et la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire depuis le 23 septembre 2024 ont contraint ces établissements à adapter leurs activités sans pour autant effacer les problèmes de fond qu'ils rencontrent depuis le début de la crise économique. Au contraire, avec 1,2 millions de déplacés entre septembre et décembre 2024 et l'aggravation de la situation humanitaire, l'action qu'ils portent auprès de leurs bénéficiaires s'en trouve renforcée. Aux résultats présentés dans le présent rapport, nous avons également souhaité exposer le rôle essentiel que jouent ces établissements dans la réponse à la crise humanitaire et la nécessité de soutenir leurs activités afin qu'ils soient en mesure de poursuivre pleinement leur mission.

Le 18 novembre 2024, nous avons pu prendre connaissance de la situation de 190 établissements sur les 254 ayant participé au rapport. Parmi ces 254 établissements :

- Tout d'abord, 22 établissements ont subi des dommages matériels en raison des bombardements (Al Kafa'at, Hôpital Tel Chiha à Zahlé, de nombreuses écoles et orphelinats appartenant à l'association Mabarrat etc.)
- 38 établissements ont dû fermer leurs portes durant le conflit.
- 54 établissements accueillent ou prennent en charge (rescolarisation, aide alimentaire etc.) des personnes déplacées, soit

32,11 % d'entre eux.

- 9 établissements de santé soignent des victimes civiles de la guerre.

Voilà pourquoi le présent rapport recommande notamment aux bailleurs et organismes internationaux de soutenir, à côté de l'aide d'urgence apportée aux victimes de la guerre, la mission de ces établissements afin qu'ils retrouvent leur pleine capacité d'action pour répondre de façon durable et efficiente à la crise humanitaire et au travail de reconstruction.

Conclusion et recommandations

Ce rapport constitue un plaidoyer destiné à sensibiliser les bailleurs internationaux ainsi que l'État libanais à la situation critique des institutions non étatiques à but non lucratif.

Dresser un état des lieux de ces impayés est essentiel pour comprendre les pertes financières subies par ces institutions depuis le début de la crise économique, évaluer les risques qui pèsent sur leur survie, et mettre en lumière la délégation de service public opérée par l'État libanais à leur égard. Ces impayés illustrent non seulement le rôle crucial de ces institutions auprès des populations les plus vulnérables, mais également leur mission de service public et le lien organique, à la fois juridique et fonctionnel, qui les unit à l'État.

A côté du préjudice résultant des impayés de l'Etat libanais, ce rapport met aussi en lumière le soutien marginal dont ces établissements bénéficient en proportion au nombre de bénéficiaires qu'ils servent et à la mission de service public qu'ils rendent, en complément ou en l'absence de l'Etat. Ce déséquilibre de la distribution des fonds provenant des bailleurs et institutions internationales, dont l'essentiel est dirigé vers le secteur informel et le secteur public, est aussi une forme d'injustice sociale qui est faite à ces établissements. Quelle que soit le choix de stratégie et les priorités engagées par l'Etat libanais, il est crucial que les **bailleurs et les institutions internationales prennent très rapidement ce déséquilibre en considération.**

Nous recommandons aux autorités publiques libanaises de :

- S'engager à rembourser les impayés actualisés en établissant un échéancier précis. Ce remboursement, de nature contractuelle, constitue la seule solution capable de réduire le préjudice causé par l'arrêt des paiements.
- Réévaluer et revaloriser les contrats liant ces institutions à l'État, en les adaptant au contexte économique actuel tout en prenant en compte les besoins réels des bénéficiaires ; rénover le partenariat et moderniser les termes et les moyens de vérification des contrats ; s'engager à honorer leur paiement complet à l'avenir.
- Placer ces institutions non étatiques à but non lucratif au cœur de sa stratégie de négociation avec les bailleurs internationaux. Il est impératif d'intégrer ces établissements dans le « programme national » libanais pour garantir leur reconnaissance et leur pérennité.

Nous appelons les bailleurs internationaux à :

- Favoriser et soutenir activement ce dialogue avec l'État libanais en veillant à inclure l'aide à des établissements privés à but non lucratif dans leur plan global bilatéral d'assistance.
- Reconnaître que le soutien à ces établissements est un levier crucial pour renforcer les relations entre le Liban, l'Union européenne et des organisations internationales telles que les agences des Nations Unies, notamment pour promouvoir la stabilité, la sécurité et le bien-être de la population libanaise.

Nous incitons également les établissements à but non lucratif participants à :

- Interpeller l'Etat libanais afin que ce dernier propose un échéancier de remboursement des dettes actualisées qu'il a contractées envers les établissements à but non lucratif.
- Sensibiliser à la fois les bailleurs et institutions internationales sur leur mission vitale de service public auprès des plus vulnérables et sur la nécessité urgente d'inclure les établissements à but non lucratif dans leur politique d'aide au Liban.
- Poursuivre leur mission en respectant les engagements pris envers les bailleurs, notamment en assurant la transparence dans l'utilisation des fonds, en augmentant leur capacité d'accueil, en garantissant la non-discrimination dans l'accueil des bénéficiaires.

Ces recommandations sont formulées dans un nouveau contexte politique libanais suite à l'élection d'un Président de la République. Notre initiative s'inscrit pleinement dans cette nouvelle dynamique.

Néanmoins, dans le cas où les autorités publiques libanaises continueraient de ne pas inscrire ces établissements à but non lucratif comme une priorité dans son agenda politique, **nous proposons la création d'un consortium réunissant les acteurs libanais et internationaux souhaitant soutenir et accompagner structurellement ce secteur.** Dans une démarche fondée sur la responsabilité partagée et l'intérêt collectif, ce consortium pourrait inclure des organisations non gouvernementales, des représentants des institutions bénéficiaires, ainsi que les autorités publiques libanaises. L'objectif de cette initiative serait de coordonner les efforts pour développer des outils opérationnels et financiers adaptés, permettant d'apporter un soutien direct à ces établissements et de les aider à sortir de la crise.

Introduction : une initiative collective inédite

Le présent rapport est le fruit d'une initiative singulière et unique. Il comprend la participation d'établissements qui ont un objectif commun : faire entendre le cri de détresse de leurs bénéficiaires, la précarité de leurs employés et le danger de voir leur mission de service public disparaître.

Il trouve son origine dans l'appel lancé en novembre 2023 par l'Assemblée des Patriarches et Evêques catholiques du Liban (APECL - Annexe C) et la Journée mondiale des Pauvres qui s'est tenue le 19 novembre 2023 à Bkerké (Liban) et qui a rassemblé plus de 10 000 Libanais de toutes confessions issues du secteur associatif, d'institutions religieuses et d'œuvres de bienfaisance. C'est à la demande de S.B Béchara Raï, et avec le soutien de Caritas-Liban et du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, que l'Œuvre d'Orient a apporté son concours pour la collecte des données, leur analyse et la rédaction du présent rapport. Les données présentées dans ce rapport correspondent aux chiffres fournis par chaque institution participante, sur la base de leurs factures impayées émanant de différents Ministères de l'État libanais. Il a été élaboré sur la période de mars à novembre 2024.

Ce rapport détaille les impayés actualisés de l'État libanais vis-à-vis d'établissements non-étatiques à but non lucratif auxquels chaque Ministère délègue, via des contrats de subvention qui les relient à ces institutions, une mission de service public auprès des

franges les plus vulnérables de la population libanaise. Cette actualisation est basée, entre autres indicateurs, sur les taux d'inflation officiels émis par l'État libanais (données annuelles de l'inflation émise par l'Administration Centrale des Statistiques, connues sous le nom de Consumer Price - CPI). Ce document expose par secteur (Éducation, Affaires Sociales, Santé) les impayés que l'État libanais rembourse actuellement à un taux déprécié de la livre libanaise, les retards de paiement par année et, par le moyen de calculs économiques, les créances réelles qu'il devrait verser. A la date d'impression de ce rapport, ces impayés actualisés s'élèvent à 147 797 306 \$ pour 314 contrats servant en moyenne 146 247 bénéficiaires annuels.

Ce rapport donne une photographie au 18 novembre 2024 du montant réel des impayés que l'État a contracté envers ses partenaires. Enfin, ce rapport ne vise pas seulement à soulever des problèmes bien réels, mais aussi à proposer des solutions réalistes et concrètes. Dans cet esprit, la dernière partie propose un échantillon de projections budgétaires et narratives permettant aux institutions concernées de réaliser pleinement leur mission et de sortir à terme de la crise, dans le cas où ces impayés seraient remboursés à leur valeur actualisée. Ces projections permettent de mesurer l'impact immédiat et structurant sur le long terme qu'apporterait une contribution des bailleurs.

Contexte : une mission vitale en danger

1. La double conséquence de la crise

- L'effondrement des services publics : l'exemple des écoles publiques
- Les oubliés : les institutions non étatiques à but non lucratif

2. La part du secteur non étatique : une particularité libanaise

- Des services nombreux ouverts à tous
- Des services qui viennent en complément de l'État
- Le partenariat avec l'État libanais

3. L'abandon de l'État

1. La double conséquence de la crise

L'effondrement des services publics : l'exemple des écoles

L'un des premiers effets de la crise qui frappe le Liban depuis 2019 consiste en l'effondrement de son secteur public, notamment celui de l'Éducation et de la Santé. A titre d'exemple, l'école publique est en crise continue du fait des grèves à répétition du corps enseignant (chute drastique de la valeur de leurs salaires) et de l'effondrement du niveau scolaire durant et après l'épidémie du Covid 19.

En effet, jusqu' en 2023 et avec la multiplication des grèves d'enseignants, l'école publique a perdu 12 % [1] d'élèves de l'enseignement complémentaire et 18 % d'élèves du secondaire, au point que la part du secteur public ne représenterait plus, d'après les chiffres avancés par le Ministère de l'Éducation, que 28 % de l'effectif total des élèves libanais scolarisés en 2022-2023 (baisse de 10 % en un an).

Dans une étude de l'UNICEF menée en novembre 2023, plus d'un quart (26 %) des ménages consultés ont déclaré que leurs enfants en âge d'être scolarisés n'allaient pas à l'école [5]. De plus, il existe une proportion de décrochage scolaire dont l'ampleur n'est pas encore connue. Au-delà des chiffres, cet effondrement du secteur public constitue un drame pour la nouvelle génération et une bombe à retardement sociale [6].

Les oubliés : les institutions non-étatiques à but non lucratif

En parallèle, on oublie souvent de souligner que l'autre conséquence dévastatrice de cette crise et de l'effondrement du secteur public concerne un autre pan essentiel de la société libanaise : celui des établissements non-étatiques à but non lucratif réalisant une mission de service public auprès des franges les plus vulnérables de la population. L'une des grandes singularités du Liban consiste d'abord dans la mission vitale que jouent ces établissements auprès de bénéficiaires de toutes confessions, hommes ou femmes, issus de milieux défavorisés et ce sur l'intégralité du territoire libanais. Pourtant, ces établissements ne bénéficient que d'une aide marginale de la part des bailleurs et des organisations internationales.

2. La part du secteur non étatique : une particularité libanaise

Des services nombreux ouverts à tous

Les établissements (écoles, hôpitaux, centres médico-sociaux, centres pour personnes âgées ou handicapées, centres de désintoxication, orphelinats) participant à ce rapport accueillent sans distinctions filles et garçons. À titre d'exemple, l'association Libami soutient des familles vivant dans une grande précarité dans les quartiers populaires de Nabaa, Bourj Hammoud et Sin el Fil (Beyrouth). Elle apporte une aide à des jeunes filles mineures (65 % de ses bénéficiaires), leur offrant un soutien scolaire ainsi qu'un accompagnement socio-médical et psychopédagogique. Sur les hauteurs de Beyrouth, l'hôpital Dar el Rahmé à Aïn Saadé quant à lui, reçoit chaque année des personnes âgées porteuses de handicaps mentaux ; en 2023, le ministère de la Santé a pris en charge 104 femmes et 46 hommes.

Par ailleurs, ces institutions sont ouvertes à des bénéficiaires de toutes confessions et participent à la construction de la paix et du vivre-ensemble au sein de la société libanaise. Ainsi, les 11 écoles semi-gratuites du diocèse maronite de Tripoli accueillent une moyenne annuelle de 2 860 enfants issus de milieux sociaux-économiques vulnérables des communautés sunnites, alaouites et chrétiennes de la ville et de ses environs. Ainsi, l'école maronite Al Moutran Al Raiya (Bab el Tebbaneh) scolarise 299 élèves, parmi lesquels un seul est chrétien.

De plus, bien que les contrats avec les ministères ne couvrent que les citoyens libanais, certains de ces organismes accueillent aussi des réfugiés. Par exemple, le centre Rayon d'Espoir, situé dans la plaine de la Bekaa, offre à 33 réfugiés syriens souffrant de handicaps mentaux un système d'éducation spécialisée. Dans la ville de Broummana, dans la région du Metn, plus du tiers des élèves de l'école semi-gratuite des Filles de la Charité sont des réfugiés syriens.

Enfin, bien que ces établissements non-étatiques soient considérés comme privés, ils sont à but non lucratif. Cela signifie qu'ils continuent d'accomplir leur mission de service public et d'accueillir les personnes vulnérables au point d'assumer, pour la totalité d'entre eux, un **déficit financier chronique** depuis le début de la crise libanaise. À titre d'exemple, une part considérable des parents d'élèves scolarisés dans les écoles semi-gratuites ne peut s'acquitter de l'intégralité des frais de scolarité, alors que les enfants continuent de poursuivre leur scolarité normalement, ce qui entraîne des taux d'impayés des frais de scolarité considérables. Dans l'école de Jabbouleh (Beqaa) des Sœurs de Notre Dame du Bon Service, seul 50% des élèves ont pu payer leurs frais de scolarité, avec pour conséquence directe la chute du salaire des enseignants. Dans la région du Kesrouan, la maison de retraite de la Jeune Fille du Liban, qui accueille plus de 150 pensionnaires, a un taux d'impayé s'élevant à 80 % en 2023.

Des services qui viennent en complément de l'État

La singularité du secteur privé à but non lucratif tient aussi à l'importance numérique de ses établissements et au nombre considérable de bénéficiaires qu'ils servent. A titre d'illustration, le réseau des écoles catholiques, qui constitue à lui-seul **18,7 % du parc des établissements scolaires privés libanais** (290 écoles au SGEC, hors Instituts techniques) et accueille en son sein environ **180 000 élèves - soit 16,7 % des élèves libanais**.

Dans le domaine médical, **80 % des hôpitaux** et une grande partie des centres de soins primaires et dispensaires n'appartiennent pas au secteur public, alors qu'ils soignent une large part de la population libanaise. Dans le secteur du handicap, les associations et congrégations religieuses libanaises accueillent la majorité des personnes handicapées recensées dans le pays du Cèdre, avec des institutions parfois uniques au Proche-Orient, comme l'hôpital psychiatrique des sœurs Franciscaines de la Croix, qui accueille en permanence dans le quartier de Jal el Dib (banlieue de Beyrouth) près de 800 malades, ou encore la fondation Al Kafa'at dont les centres d'accueil, situés dans le quartier de Hadath au sud de Beyrouth qui offrent des soins gratuits à 1 500 enfants à mobilité réduite.

Ces établissements assurent donc **une offre de service public irremplaçable et complémentaire** à celle de l'État avec une exigence de qualité et de transparence nettement supérieure.

Le partenariat avec l'État libanais

L'autre spécificité de ces institutions se situe dans le partenariat qu'elles contractualisent et renouvellent en général annuellement avec l'État libanais. Ce partenariat, qui existe pour certaines depuis plusieurs décennies, se manifeste sous la forme **d'un contrat de subvention signé entre chacun de ces établissements** et, en fonction de leur mission respective, les services de l'État libanais, à savoir **les ministères de l'Éducation, de la Santé, des Affaires sociales et les différentes caisses d'assurance maladie**.

Ces partenariats publics-privés, qui sont tout à fait inédits dans la région du Proche-Orient, permettent d'apporter des services gratuits ou semi-gratuits, fonctionnels et de qualité à une frange considérable de personnes parmi les plus fragiles de la société libanaise. Ces services se traduisent notamment au niveau éducatif à travers le réseau des écoles semi-gratuites, qui sont souvent situées dans les quartiers pauvres et les régions périphériques du Liban et qui accueillent chaque année plusieurs dizaines de milliers d'élèves. C'est aussi la quasi-totalité des orphelinats, des hôpitaux, des crèches, des centres médico-sociaux, des centres pour personnes handicapées ou âgées et des centres de désintoxication qui tapissent le territoire libanais et qui sont gérés par des structures associatives ou des institutions religieuses. Enfin, ces services incluent aussi une importante partie du tissu associatif libanais agissant auprès des plus nécessiteux. **L'existence et le renouvellement de ces nombreux partenariats public-privé sont le signe que l'État délègue effectivement une mission de service public à ces établissements privés à but non lucratif.**

3. L'abandon de l'État

Depuis le démarrage de la crise politico-financière en 2019, et parfois même depuis 2014, **l'État libanais a cessé d'honorer ses contrats et de respecter les délais de paiement des subventions** engagées sur facture alors même que ces contrats sont reconduits chaque année en dépit des impayés accumulés. Plus précisément, l'État verse ces subventions 2 à 10 ans après l'émission des factures, sur des comptes bancaires nationaux rendus quasiment inaccessibles à leurs propriétaires depuis le gel des liquidités en automne 2019. En outre, ce paiement tardif s'opère au moyen d'une livre libanaise qui a perdu, entre temps, 98 % de sa valeur. En conséquence, le montant non-revalorisé des subventions par rapport à la date de facturation a également perdu 98 % de sa valeur. Depuis plusieurs années, cet état de fait plonge tous ces établissements non étatiques, leurs responsables, leurs employés et leurs bénéficiaires, dans une situation de détresse sans nom. Cela aboutit à la **fermeture de nombreux établissements**, qui n'ont plus la capacité d'assumer leur mission de service public, alors que le secteur étatique n'a pas la capacité de prendre en charge tous les bénéficiaires. Cet abandon conduit également à **limiter la capacité d'accueil de ces établissements et à fragiliser la qualité de leur service** alors qu'ils arrivent souvent à peine à payer leurs charges et les salaires de leurs équipes. Dans l'hôpital psychiatrique de la Croix, l'équipe soignante est réduite d'un tiers depuis 2019 et travaille dans des conditions éprouvantes alors que le

nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter. Dans le secteur associatif, l'association Sesobel, qui accompagne plus de 800 personnes à mobilité réduite, est contrainte de réduire l'accueil de ses bénéficiaires de 5 à 2 jours par semaine depuis quatre ans.

De même, la fondation Al Kafa'at précédemment citée a été forcée de renvoyer chez eux une grande partie de ses bénéficiaires et de fermer 80 % de ses centres entre 2019 à 2022 – les subventions de l'État représentant 60 % de son budget destiné aux bénéficiaires – entraînant ainsi des décès prématurés parmi ses anciens pensionnaires. Cela produit des conséquences irréparables sur l'accompagnement de la personne handicapée contrainte de rester chez elle mais aussi sur un environnement familial souvent très vulnérable.

Dans le domaine éducatif, la congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte-Famille a fermé quatre de ses écoles semi-gratuites depuis la crise. L'association philanthropique sunnite à but non lucratif "Makassed" gère un hôpital, un réseau de jeunesse ainsi que 38 écoles semi-gratuites réparties à travers le territoire. En 2019, le ministère de l'Éducation a cessé d'honorer les contrats qui permettent la scolarisation des enfants les plus vulnérables sans s'acquitter des frais de scolarité. En conséquence, les Makassed ont été contraints de fermer 31 de leurs 38 établissements scolaires. Combien d'orphelins ou d'enfants pauvres restent sur liste

d'attente parce que les centres d'accueil ne sont plus en capacité de les accueillir? Combien de malades meurent chez eux faute de pouvoir se soigner à temps parce que les subventions sont arrivées trop tard ? Les souffrances, les injustices et les pertes irréparables que ce naufrage a entraîné ne sont pas mesurables mais bien réelles.

En ratifiant divers traités internationaux de protection des droits de l'Homme, le Liban s'est engagé à respecter et à mettre en œuvre leurs dispositions contraignantes. Par exemple, la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en 1991 engage le pays à garantir à chaque enfant l'accès à une éducation primaire gratuite et obligatoire. De même, avec l'adhésion au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) en 1972, le Liban a pris l'engagement d'améliorer l'accès aux soins de santé pour sa population.

Par ailleurs, une part significative de ces établissements non-étatiques ne bénéficient d'**aucune des aides allouées au Liban par les grands bailleurs et institutions internationales** car perçues comme réservées à une élite, lucratives ou favorisant le communautarisme religieux.

Cette étude a aussi pour objectif de construire des ponts et mieux les faire connaître.

Méthodologie : un inventaire systématique des factures impayées

1. Du contrat aux factures : une triple injustice
2. L'actualisation de la valeur des factures impayées
3. Périmètre de l'étude et limites

1. Du contrat aux factures : une triple injustice

On peut identifier **trois niveaux distincts de responsabilité** de l'État libanais envers les bénéficiaires de ses institutions partenaires : la non-réévaluation des contrats par rapport au contexte économique, les subventions *mal-payées* en raison du retard de paiement (soit 98 % de moins que leur valeur au moment de la facturation) et les subventions encore impayées alors que les factures ont été émises.

1^{er} niveau : L'absence de réévaluation des contrats de subventions. Il s'agit sans doute du tort le plus important mais également le plus difficile à mesurer. En effet, le coût réel des services rendus à la population par les établissements participants a évolué au cours des années de crise au gré de l'inflation mais aussi des restrictions imposées par le manque de ressources financières, parfois au prix d'une diminution de la qualité de service. Comme évoqué plus haut, l'existence même de ces contrats de subventions dans des secteurs aussi critiques que l'éducation, la santé ou les affaires sociales traduit bien une délégation de service public. Or, l'État ne parvient pas à assumer sa part de façon significative dans la prise en charge des bénéficiaires, notamment durant cette période de crise où les besoins de la population explosent. Sans un soutien proportionnel des bailleurs internationaux, ces établissements partenaires se retrouvent seuls à porter la quasi-totalité de cette charge financière. Au-delà de la faillite de l'État, **la réévaluation progressive des contrats devrait donc constituer une priorité de la dépense publique.**

2^e niveau : La responsabilité de l'État s'étend aussi à un deuxième niveau,

indépendant du premier : de nombreuses factures signées par les ministères en vertu **des contrats ont été payées avec plusieurs années de retard**. Or les paiements ont été effectués en livres libanaises, le plus souvent sur des comptes bancaires inaccessibles en raison de la crise financière, sans prendre en compte la dévaluation de la monnaie nationale. S'il paraît difficile d'inventorier à rebours la totalité de ces factures mal-payées, les retards moyens de paiement des ministères demeurent nettement trop longs (2 à 10 ans) par rapport à **la dépréciation de 98 % de la monnaie nationale entre 2019 et 2024**. L'écart vertigineux qu'il peut exister entre la valeur de la facture au moment de son émission et la valeur réelle du paiement lors de sa réception se traduit nécessairement par un « manque à gagner » dont les victimes sont les bénéficiaires de ces établissements partenaires.

3^e niveau : Enfin il existe un troisième niveau, d'ordre comptable et mesurable, celui **des factures encore impayées au 18 novembre 2024**, dont nous voulons rendre compte dans le présent rapport de manière précise et quantitative. Cette étude s'appuie sur les factures officielles signées des différents ministères de 2014 à 2023 et dont les montants non payés nous ont été communiqués par les différentes institutions bénéficiaires. Dans la mesure où ces factures ne sont toujours pas payées, parfois depuis plus de dix ans, leur valeur nominale ne reflète plus la réalité économique actuelle. Afin d'établir la valeur réelle de ces impayés et de rendre compte de la créance effective de ces établissements, ces montants ont été actualisés.

2. L'actualisation de la valeur des factures impayées

Pour calculer la valeur actuelle de ces créances, trois facteurs sont pris en compte : l'inflation moyenne annuelle, le taux LIBOR, et une pénalité annuelle standard de 2 % pour retard de paiement.

L'inflation moyenne annuelle est calculée pour chaque année depuis 2014 en utilisant les données du *Consumer Price Index* fournies par l'Administration Centrale des Statistiques du Liban. Ces données permettent de mesurer l'augmentation du coût de la vie et d'ajuster les créances en conséquence pour refléter la perte de pouvoir d'achat. Il s'agit du chiffre officiel de l'inflation de l'État libanais.

Le taux LIBOR USD à 6 mois, qui représente le taux d'intérêt avec lequel les banques se prêtent de l'argent en dollar américain, est également intégré dans le calcul. Le LIBOR est une référence cruciale pour de nombreux prêts et contrats financiers à l'échelle mondiale, et son utilisation s'inscrit dans le respect

des standards internationaux.

Enfin, **une pénalité standard de 2 %** est appliquée pour chaque année de retard de paiement. Cette pénalité est couramment utilisée dans les échéances contractuelles de retours de prêts à l'échelle mondiale et vise à compenser les débiteurs pour les retards.

La valeur actualisée des factures impayées de chaque contrat est calculée année par année, en fonction de ces trois paramètres. Cette méthodologie assure une actualisation précise et équitable des impayés de l'État, prenant en compte les variations économiques et financières pertinentes. **Cette approche garantit que les institutions non étatiques reçoivent une compensation juste et conforme à l'évolution des conditions économiques depuis 2014.**

Année	2014	2015	2016	2017
Intérêts (LIBOR USD à 6 mois) ⁷	0,357 %	0,833 %	1,318 %	1,844 %
Inflation au Liban ⁸	1,9 %	-3,8 %	-0,8 %	4,5 %
Pénalité de retard	2 %	2 %	2 %	2 %
Coefficient annuel d'actualisation (= Intérêts + Inflation + Pénalité)	4,3 %	-0,9 %	2,5 %	8,3 %
Coefficient cumulé d'actualisation jusqu'à 2024	7451,3 %	7147,0 %	7213,1 %	7037,4 %

2018	2019	2020	2021	2022	2023
2,873 %	1,909 %	0,257 %	0,354 %	5,138 %	5,586 %
6,1 %	29,0 %	84,9 %	154,8 %	171,2 %	221,3 %
2 %	2 %	2 %	2 %	2 %	2 %
10,9 %	32,9 %	87,2 %	157,2 %	178,3 %	228,9 %
6496,6 %	5855,8%	4405,9 %	2354,1 %	915,4 %	328,9 %

3. Périmètre de l'étude et limites

La compréhension des conventions signées avec l'État et des mécanismes de paiement permet de comparer entre elles les données des différents établissements et d'évaluer ainsi leur cohérence. Cette validation croisée garantit un niveau de confiance élevé dans les chiffres présentés. Néanmoins, les résultats comportent des limites inhérentes à la complexité des données collectées :

- *L'exhaustivité des institutions* n'est pas assurée dans ce rapport. Les institutions religieuses et les associations au Liban sont très nombreuses et dispersées, ce qui rend toute tentative d'inventaire exhaustif complexe. Néanmoins, les établissements considérés dans cette étude constituent une part hautement significative des acteurs du paysage libanais par leur nombre, leur taille, leur répartition géographique et confessionnelle et le type de service public qu'ils rendent.
- Les créances ont été collectées du 1er mars au 18 novembre 2024, date de finalisation de ce rapport. **L'état de ces créances peut être amené à évoluer** dans la mesure où ces établissements continuent d'envoyer leurs factures aux ministères, lesquels continuent aussi de les solder pour une valeur dérisoire comme expliqué précédemment. Le règlement probable de ces factures « mal payées » ne diminue en rien la réalité du « manque à gagner » car l'écart entre l'impayé brut et l'impayé actualisé est de 137 924 668 \$ au total.
- L'Œuvre d'Orient a clôturé la collecte le 18 novembre 2024 et certaines institutions n'avaient toujours pas communiqué leurs créances.
- À la rédaction de ce rapport, il n'a pas été possible d'auditer l'ensemble des factures fournies par les établissements participants. Toutefois le travail des équipes de L'Œuvre d'Orient, par une connaissance fine des différents types de conventions, du contrôle d'un échantillon conséquent de factures et des comparaisons croisées entre les établissements, permet d'obtenir un niveau de confiance élevé sur la qualité des résultats communiqués.
- La quasi-totalité des établissements participants ont fourni l'ensemble des données et des pièces justificatives demandées. Un nombre minoritaire d'établissements ont communiqué des données incomplètes pour des raisons argumentées et indépendantes de l'étude (fermeture de l'institution, perte des justificatifs lors de l'explosion du port de Beyrouth, problème d'archivage etc.).
- Il faut également souligner que de nombreux établissements non-étatiques n'ayant aucun contrat avec l'État libanais sont également à but non lucratif et jouent un rôle de service public. Dans le secteur de l'éducation, même s'il est difficile d'établir

leur nombre et leur répartition, des établissements scolaires privés, notamment confessionnels, sans contrats de subventions avec l'État continuent d'assurer une mission éducative alors qu'ils sont en déficit financier depuis plusieurs années. Ces structures, même si elles n'apparaissent pas dans ce rapport, méritent aussi de ne pas être oubliées.

Dans ce cadre, le traitement des données a été réalisé de manière stricte, écartant toute statistique nous paraissant incohérente ou incomplète dans le but de fournir une estimation *a minima* des impayés réels. Les imprécisions raisonnables dues à la méthode de collecte ne changent donc pas les résultats ni les conclusions de ce rapport.

Résultats et analyses par secteur

1. Éducation

- La procédure administrative : contrats du ministère de l'Éducation
- Les écoles semi-gratuites : une délégation de responsabilité éducative
- Arriérés du ministère de l'Éducation

2. Affaires sociales

- Le partenariat public-privé dans le secteur social
- Les mécanismes de subventions du ministère des Affaires sociales
- Arriérés du ministère des Affaires sociales

3. Santé

- Le financement des institutions médicales privées à but non lucratif
- Arriérés du ministère de la Santé
- Les retards de paiements de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Les retards de paiements des caisses publiques d'assurance maladie

Étant donné que chaque ministère a établi sa propre nomenclature de subvention, il nous a paru pertinent de proposer une analyse sectorielle des impayés. En raison de la nature parfois plurisectorielle de leur mission, il arrive qu'un nombre limité d'établissements ait des contrats avec plusieurs ministères. Nous avons donc pris en compte le nombre d'établissements reliés à chaque ministère, certains établissements pouvant apparaître à deux reprises. Il faudra se référer aux annexes pour avoir le détail de la liste des établissements et leur lien avec chaque ministère.

1. L'éducation

La procédure administrative : contrats du ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation délivre des permis d'école semi-gratuites précisant le nombre maximal d'élèves du cycle primaire pouvant être subventionnés chaque année ainsi que le montant en livres libanaises accordé par élève. Afin de percevoir cette subvention, l'école doit déclarer un nombre d'élèves effectivement scolarisés, dont la conformité est contrôlée sur place au cours de l'année par des inspecteurs du ministère. A la suite de cette visite, le rapport d'inspection permet d'établir une facture officielle dont l'État doit s'acquitter.

On note que **le nombre d'élèves subventionnés est souvent très inférieur au nombre total d'élèves de l'école** car seul le cycle primaire (EB1 à EB6 c'est-à-dire du CP à la 6ème inclus) peut bénéficier de ce mécanisme.

106893

Les écoles semi-gratuites : une délégation de responsabilité éducative

Il existe au Liban environ 325 écoles semi-gratuites [9] sur les 1593 établissements scolaires privés au titre de l'année scolaire 2022-2023 [10]. Ces établissements proposent **un enseignement de qualité pour les familles aux revenus bas ou modestes**. Cette offre scolaire est complémentaire de celle des écoles publiques, qui connaissent des dysfonctionnements importants

depuis le début de la crise et qui ont une capacité d'accueil insuffisante, et de celle des écoles privées sans contrat avec l'État, dont le coût de scolarité est souvent trop élevé pour des enfants issus de milieux pauvres ou modestes.

À noter que nous avons recensé, parmi les institutions participantes, **la fermeture, la suspension ou la rupture de contrat de 40 écoles** en raison des retards de paiement et de l'effondrement de la valeur des subventions.

Concrètement, la fermeture d'une école provoque soit la réaffectation des élèves dans une école du réseau semi-gratuit lorsque cela est possible, soit dans un établissement scolaire privé où la scolarité est plus coûteuse, soit dans une école publique, donc souvent dysfonctionnelle et souvent plus éloignée, donc plus coûteuse en transport. Elle peut aussi entraîner la déscolarisation pure et simple de ces élèves, comme cela a été très souvent rapporté lors de la rédaction de ce rapport.

Arriérés du ministère de l'Éducation

La collecte des impayés concernant le ministère de l'Éducation nous a permis d'inventorier les créances de 102 écoles semi-gratuites [11] sur les 325 annoncées par le ministère de l'Éducation en 2022-2023 [9] (à noter que la majeure partie des écoles semi-gratuites non recensées dans ce rapport appartiennent à des personnes privées ou à des entités reliées à des partis politiques). Ces créances concernent, en moyenne annuelle, **36 594 élèves sur (127 359 en 2022-2023), soit 28,73 % environ de la totalité des élèves scolarisés dans les écoles semi-gratuites au Liban**. Le total des créances brutes (montant en livres libanaises non-actualisé inscrit sur les factures) s'élève à 154 818 688 890 LBP (soit 1 729 818 \$ [12]). Cependant, en prenant en compte la méthode de calcul proposée dans la méthodologie, les factures impayées

s'élèvent à 51 517 790 \$, un total 30 fois supérieur au montant brut que l'État libanais rembourse actuellement.

Sachant que le montant de la subvention annuelle par élève est commun à tous les contrats d'écoles, on peut calculer par extrapolation les impayés de l'État envers l'ensemble des élèves du secteur semi-gratuit au Liban. Dans l'hypothèse probable où le non-respect des contrats s'étend de la même manière aux 325 établissements concernés, les impayés totaux de l'État envers ce secteur s'élèveraient à environ 179 M \$.

Il existe aussi des impayés liés aux établissements qui ont fermé, suspendu ou rompu leurs contrats avant l'année scolaire 2022-2023. Ces impayés, mis à jour, concernent **40 établissements et s'élèvent à un total de 9 668 924 \$**.

Par ailleurs, **2 écoles ont des contrats avec le ministère des Armées**. Les impayés actualisés de ces établissements atteignent un total de **3 046 786 \$**.

Tableau de la répartition des impayés du ministère de l'Éducation

Gouvernorat	Impayés bruts	Impayés actualisés
Akkar Governorate	\$ 205 467	\$ 7 735 136
Baalbek-Hermel Governorate	\$ 235 248	\$ 7 389 364
Beqaa Governorate	\$ 323 805	\$ 8 011 988
Beirut Governorate	\$ 66 989	\$ 3 068 022
Mount Lebanon Governorate	\$ 615 003	\$ 18 235 746
North Governorate	\$ 338 503	\$ 11 651 496
South Governorate	\$ 245 909	\$ 5 496 721
Nabatieh Governorate	\$ 103 012	\$ 2 645 028
Total	\$ 2 133 937	\$ 64 233 500

2. Les affaires sociales

Le partenariat public-privé dans le secteur social

À la différence des secteurs de l'éducation et de la santé, l'État libanais a la particularité de **s'appuyer exclusivement sur ses partenaires associatifs et religieux** dans le domaine des affaires sociales. Ces établissements sont nombreux et actifs dans les domaines de l'aide à l'enfance, du handicap, de l'éducation [13] ainsi que du médico-social. Ainsi, l'État libanais contractualise son soutien à ces établissements par l'octroi de subventions annuelles du ministère des Affaires sociales proportionnelles au nombre de bénéficiaires.

Les mécanismes de subventions du ministère des Affaires sociales

Pour qu'une institution à but non lucratif puisse bénéficier de financements publics au titre d'une mission sociale, elle doit d'abord signer un contrat avec le ministère des Affaires sociales. Ce contrat, en principe renouvelé chaque année, précise le nombre maximal de bénéficiaires subventionnés et le montant de la subvention journalière par bénéficiaire de chaque type (personnes atteintes d'un handicap léger, lourd, mental, personne orpheline, personne âgée dépendante...). A titre d'illustration, un contrat pour un centre d'accueil de personnes en situation de handicap accorde généralement un montant de 15 000 LBP/jour (0.17 \$ par jour en 2024 contre 10 \$ par jour

en 2019) pour chaque bénéficiaire souffrant d'un handicap léger et 25 000 LBP/jour (0.27 \$ par jour en 2024 contre 16 \$ par jour en 2019) pour chaque bénéficiaire souffrant d'un handicap lourd. À intervalle régulier, l'institution fait le compte des bénéficiaires effectivement présents et émet une facture officielle approuvée par le Ministère après inspection.

Arriérés du ministère des Affaires sociales

Les établissements relevant du ministère des Affaires sociales sont hétérogènes : centres de désintoxication, centres pour personnes handicapées, centres sociaux, crèches, écoles ou instituts techniques, maisons de retraite et orphelinats. Leurs créances concernent, en moyenne 34 918 bénéficiaires annuels. Le total des créances brutes (montant en livres libanaises non-actualisé inscrit sur les factures) s'élève à 255 092 638 976 LBP (soit 2 850 197 \$). Cependant, en prenant en compte la méthode de calcul proposée, les impayés actualisés correspondent à 26 976 943 \$, soit 9 fois plus que ce que l'État rembourse actuellement. En conséquence, quand ils n'ont pas fermé leurs portes, ces établissements ont été contraints de réduire le nombre de bénéficiaires accueillis ainsi que le nombre de jours d'accueil. En moyenne, cet accueil est passé de 5 jours hebdomadaires en 2019 à 2,5 de 2020 à 2024. En l'absence de structures étatiques équivalentes, les retards de paiement et la valeur dérisoire des

subventions entraînent des conséquences dévastatrices pour les bénéficiaires de ces structures qui ne disposent d'aucune autre alternative de prise en charge. Les conséquences humaines pour les bénéficiaires de ces centres et pour leur famille ont souvent été tragiques et ont conduit, selon les témoignages du personnel des établissements concernés, au décès précoce d'un très grand nombre de leurs bénéficiaires.

Tableau de la répartition des impayés du ministère des Affaires sociales :

Gouvernorat	Impayés bruts	Impayés actualisés
Akkar Governorate	\$ 3 626	\$ 34 906
Baalbek-Hermel Governorate	\$ 145 743	\$ 1 415 531
Beqaa Governorate	\$ 182 557	\$ 1 414 353
Beirut Governorate	\$ 32 599	\$ 1 206 343
Mount Lebanon Governorate	\$ 1 993 895	\$ 18 460 458
North Governorate	\$ 136 670	\$ 1 151 253
South Governorate	\$ 183 558	\$ 1 573 636
Nabatieh Governorate	\$ 171 548	\$ 1 720 463
Total	\$ 2 850 197	\$ 26 976 943

3. La santé

Le financement des institutions médicales privées à but non lucratif

Comme l'éducation, le secteur de la santé est majoritairement privé au Liban, avec **environ 70 % des centres de soin primaires et 80 % des hôpitaux** (dont 8 hôpitaux universitaires) appartenant au secteur privé selon les chiffres du ministère de la Santé.

Dans ce dispositif, c'est le **système du tiers payant** qui prévaut ce qui signifie que le patient n'avance pas de frais sur la part des soins concernés. Sauf en cas d'urgence, les patients doivent d'abord prouver que leurs dépenses seront couvertes par la caisse d'un tiers-payant pour être admis dans un hôpital. Chaque établissement médical négocie un plafond annuel avec le ministère de la Santé mais aussi avec les différentes caisses, chaque contrat étant autonome. *A posteriori*, l'établissement médical doit se faire rembourser sur la base des factures qu'il présente à la caisse concernée, qui fixe un montant remboursé par type d'acte médical ou de soin.

Le ministère de la Santé, à travers le contrat qu'il signe avec l'établissement de santé, est censé assurer la prise en charge des soins et les frais d'hospitalisation pour les patients qui ne disposent d'aucune couverture médicale. Ces patients appartiennent aux catégories socio-économiques les plus vulnérables de la société sont atteints de maladies

graves ou chroniques (dialysés, cancéreux et diabétiques) ou sont des blessés de guerre.

Or, depuis le démarrage de la crise, les retards de paiement et la perte de valeur des montants de remboursement ont entraîné des conséquences désastreuses sur les patients, souvent dans l'incapacité financière de se soigner (en 2023, 81 % des ménages libanais ont réduit leurs dépenses de santé [14]). Généralement, ils sont contraints de chercher par eux-mêmes un établissement qui accepte de les prendre en charge ou de se faire soigner par les institutions médicales publiques, qui souffrent de graves dysfonctionnements et dont les capacités d'accueil sont limitées. En parallèle, la crise économique a entraîné également une chute des salaires du personnel soignant, produisant des vagues de démissions massives dans le secteur santé. Selon un rapport de l'OMS publié en septembre 2021, **20 % des infirmières et 40 % des médecins ont quitté le Liban depuis le début de la crise [15]**.

Au ministère de la Santé s'ajoutent d'autres formes de tiers payant, dont celui de la **Caisse de sécurité sociale nationale (CNSS)**, organisme public relié au ministère du Travail auquel souscrit le plus grand nombre d'assurés (1,4 millions de Libanais en 2017), qui s'adresse aux salariés du privé et à laquelle cotisent leurs employeurs. Déjà déficitaire avant 2019, le trou de la CNSS n'a cessé de se creuser depuis, notamment en

raison des retards de paiement de la part de l'État. De ce fait, la CNSS n'a pas revalorisé le remboursement des prestations réalisées par les établissements médicaux proportionnellement à la cotisation des employeurs. En 2024, les remboursements envers les établissements de santé sont d'une valeur réelle six fois inférieure à celle de la facturation aux employeurs. Outre le tort causé à l'employeur, cela a notamment pour conséquence d'endetter les établissements médicaux qui n'ont d'autres choix que d'augmenter le reste à charge des patients. Pour les fonctionnaires du secteur public, ces derniers bénéficient de caisses d'assurance maladie propres à chaque organisme (Forces de sécurité intérieure/Douanes, Sûreté de l'État, Sûreté générale, Défense, Coopérative et Municipalité de Beyrouth). À noter que les fonctionnaires font partie des actifs les plus impactés par la crise, avec notamment l'effondrement de la valeur de leur salaire en livres libanaises. Ainsi, le salaire moyen en livres libanaises d'un militaire du rang est de 50 \$ en 2024, pour environ 800 \$ avant la crise. Par ailleurs, certaines caisses ont cessé de payer, contraignant les hôpitaux d'augmenter le reste à charge du patient sous peine de fermer leurs portes. Malgré tous ces dysfonctionnements, il convient de mentionner que ces établissements de santé à but non lucratif continuent dans la mesure du possible à accueillir

et soigner des patients vulnérables à leur charge, fragilisant davantage leur fonctionnement et leur situation financière. Enfin, pour les autres catégories d'actifs, ces derniers souscrivent à une assurance santé individuelle privée, souvent extrêmement coûteuse.

Arriérés du ministère de la Santé

Les contrats signés par le ministère de la Santé concerne des hôpitaux généralistes et/ou universitaires, des hôpitaux psychiatriques, des centres médico-sociaux, des maisons de retraite et des centres spécialisés (rééducation et infirmité moteur notamment). Ainsi, les impayés bruts contractés par ce tiers payant à l'égard des 24 centres de santé ou maisons de retraite participant à ce rapport s'élèvent à plus de 197 400 764 107 LBP (2 205 595 \$), soit en créance actualisée 31 010 879 \$, soit 14 fois plus, et concernant 46 522 bénéficiaires/annuel à la fois ponctuels (dans le cas des urgences ou des hospitalisations journalières notamment) et résidents (pour les maisons de retraite, les services psychiatriques et les maladies longues).

Tableau de la répartition des impayés du ministère de la Santé :

Gouvernorat	Impayés bruts	Impayés actualisés
Akkar Governorate	\$ 725 449	\$ 2 385 901
Baalbek-Hermel Governorate	\$ 30 660	\$ 360 063
Beqaa Governorate	\$ 20 245	\$ 634 634
Beirut Governorate	\$ 488 782	\$ 6 554 327
Mount Lebanon Governorate	\$ 540 627	\$ 6 657 406
North Governorate	\$ 397 260	\$ 14 329 924
South Governorate	\$ 2 573	\$ 88 623
Nabatieh Governorate	\$ -	\$ -
Total	\$ 2 205 595	\$ 31 010 879

Les retards de paiements de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Les impayés bruts de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale envers les institutions médicales participant à ce rapport s'élèvent à 76 016 059 189 LBP (849 341\$), **soit 1 610 839 492 907 LBP en créance réelle (17 998 207 \$).**

Les retards de paiements des caisses publiques de sécurité sociale

Les impayés bruts des caisses publiques d'assurance maladie envers les institutions médicales participant à ce rapport (dont les bénéficiaires sont des fonctionnaires membres des FSI/Douanes, la Sûreté de l'État, la Sûreté générale, la Défense, la Coopérative, la Municipalité de Beyrouth, les Juges et l'Université Libanaise) **s'élèvent à 240 120 329 772 LBP (2 682 909 \$), soit en créance réelle 25 575 984 \$ [16].**

Tableau de la répartition des impayés des caisses publiques de sécurité sociale :

Gouvernorat	Impayés bruts	Impayés actualisés
Akkar Governorate	\$ -	\$ -
Baalbek-Hermel Governorate	\$ 749	\$ 2 462
Beqaa Governorate	\$ -	\$ -
Beirut Governorate	\$ 1 129 737	\$ 9 633 425
Mount Lebanon Governorate	\$ 963 615	\$ 11 622 851
North Governorate	\$ 588 808	\$ 4 317 246
South Governorate	\$ -	\$ -
Nabatieh Governorate	\$ -	\$ -
Total	\$ 2 682 909	\$ 25 575 984

Feuille de route des institutions non étatiques en cas de recouvrement de leurs impayés

- 1. La fondation Al-Kaf'at : vers l'autonomie financière du secteur social**
- 2. L'Hôpital universitaire libanais de Geitaoui : vers une prise en charge étendue des plus vulnérables**
- 3. Les écoles des Sœurs Maronites de la Sainte Famille : vers une éducation de qualité accessible à tous**

Devant la gravité de leur situation, les institutions participant à ce rapport ont à cœur de ne pas uniquement soulever les problèmes auxquels elles sont confrontées, mais aussi **de proposer des solutions vers une sortie de crise.**

Dans un contexte libanais où l'État est malheureusement affaibli, **trois de ces institutions ont élaboré des feuilles de route** dans le cas hypothétique où le montant équivalent aux impayés actualisés leur serait versé. Réalisées de façon libre dans leur forme et leur contenu, ces trois projections tendent notamment à montrer que cette mesure unique et exceptionnelle de recouvrement des impayés actualisés permettrait non seulement d'éviter la fermeture à court terme de leurs établissements, ce qui serait un drame direct pour les nombreux bénéficiaires qui en dépendent, mais permettrait aussi :

- La réorganisation de leurs services pour **un nombre supérieur de bénéficiaires** ;
- **La mise à disposition de services supplémentaires** au regard des besoins des plus démunis au Liban (la pauvreté extrême a atteint 44 % de la population en 2024, le produit intérieur brut s'étant contracté de plus de 50 % depuis 2019) ;
- **L'élargissement géographique** de leur périmètre d'assistance ;
- L'investissement dans le renouvellement de **leurs infrastructures** permettant un meilleur accueil des bénéficiaires ;
- **Le recrutement** de nouveaux personnels qualifiés, dont une partie a quitté le secteur et/ou le pays pour retrouver des salaires plus dignes.

Si ces établissements devaient recevoir le paiement de leurs dettes actualisées :

- Les établissements seront de nouveau en mesure d'accomplir pleinement leur mission : servir durablement et qualitativement plus de bénéficiaires et pérenniser leurs actions en autonomisant davantage à terme leur modèle de fonctionnement vis-à-vis de l'État.
- Les établissements auront la capacité de redresser leur modèle économique, redéployer leur offre de service pour mieux l'adapter aux besoins de la crise et favoriser une meilleure coordination de leurs actions en complément des services étatiques.

Sans déresponsabiliser davantage l'État libanais vis-à-vis des franges les plus vulnérables de sa population ni cesser le soutien nécessaire au secteur public et informel, ce rapport appelle les bailleurs et institutions internationales à contribuer à la sauvegarde et au redressement de ce secteur.

Objectifs

- **Maintenir la mission vitale de service public de ces institutions non-étatiques** au sein de la société libanaise ;
- **Avoir un impact positif immédiat** auprès des personnes les plus vulnérables ;
- **Garantir une transparence** des financements apportés ;
- **Assurer un meilleur équilibre dans la répartition** du soutien institutionnel entre les bénéficiaires du secteur public et celui de ces établissements non étatiques ;
- Enfin, **rendre justice** à la mission de ces établissements trop peu soutenus et rebâtir ce secteur vital pour la survie du Liban.

La fondation Al-Kafa'at : vers l'autonomie financière du secteur social [17]

Fondée en 1957, la fondation Al Kafa'at est un des plus grands acteurs du handicap au Liban. Ses centres de réhabilitation accueillent plus de 900 enfants dans ses 10 centres spécialisés et 300 employés. Sa projection montre notamment que le recouvrement des impayés actualisés lui permettrait de retrouver, sur une période de 5 années, 100 % de sa capacité d'accueil et de mettre en place une autonomisation de son fonctionnement. Par ailleurs, 2 des 4 centres de réhabilitation ont été endommagés par les bombardements depuis octobre 2024 et une partie de leurs bénéficiaires sont déplacés dans les centres encore ouverts.

L'hôpital universitaire libanais de Geitaoui : vers une prise en charge étendue des plus vulnérables [18]

L'hôpital libanais de Geitaoui appartient à la congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille. Avec 200 lits et 670 employés, il dispose du seul service des grands brûlés du Liban, sur-sollicité durant la présente guerre pour soigner les civils blessés par les bombardements [19]. Par ailleurs, il est l'hôpital universitaire de la seule université publique libanaise. Sa projection montre comment le recouvrement des impayés actualisés permettrait d'augmenter le nombre de bénéficiaires vulnérables, de maintenir leur personnel soignant et de renouveler leur matériel médical vieillissant.

Les écoles des Sœurs Maronites de la Sainte Famille : vers une éducation de qualité accessible à tous [20]

La congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille assurait l'éducation dans 11 écoles semi-gratuites partout au Liban. Aujourd'hui et à cause des impayés du ministère de l'Éducation envers la congrégation, 4 des écoles ont fermé depuis 2022 faute de moyens pour payer les professeurs. La projection garantit la réouverture de ces écoles essentielles, une formation académique de qualité dans des conditions d'enseignement améliorées, une rémunération acceptable pour les professeurs ainsi que le maintien de la gratuité pour les plus pauvres.

Les annexes

Annexe A - Liste détaillée des contrats des institutions présentes dans le rapport par Ministère

Annexe B - Appel de l'Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban à l'occasion de la Journée Mondiale des Pauvres du 19 novembre 2023

Annexe C - Lettre de Soutien de Sa Béatitude Cardinal Mar Béchara Boutros RAI, Patriarche Maronite d'Antioche et de tout l'Orient

Annexe D - Feuille de route de la fondation Al-Kafa'at : vers l'autonomie financière du secteur social

Annexe E - Feuille de route de l'hôpital universitaire libanais de Geitaoui : vers une prise en charge étendue des plus vulnérables

Annexe F - Feuille de route des écoles des Sœurs Maronites de la Sainte Famille Maronite : vers une éducation de qualité accessible à tous

Annexe A - Liste détaillée des contrats des institutions présentes dans le rapport par Ministère

Affaires Sociales

<i>Institution</i>	<i>Contrat</i>	<i>Caza</i>	<i>Domaine</i>	<i>Type d'institution</i>
Archevêché Maronite de Saïda	École Saint-Maroun (Beiteddine)	Chouf	éducation	école / institut technique
Archevêché Maronite de Tripoli	Orphelinat de l'Institut social Saint-Antoine de Padou (Karmsaddeh)	Zgharta	aide à l'enfance	orphelinat
Association Chiïte Al Mabarrat	Orphelinat Sayeda Khadija (Aramoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Imam Khoui (Aramoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Nabi Youssef (Aramoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Imam Ali (Maaroub)	Sour	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Sayida Mariam (Jwaya)	Sour	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Imam Rida (Nabatiyeh)	Nabatiyeh	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Al Kheir (Bint-Jbeil)	Bent Jbeil	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Nadi Ibrahim (Khiam)	Nabatiyeh	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Zein Al Abedeen (Hermel)	Hermel	aide à l'enfance	orphelinat
	Maison de retraite Dar Al Aman (Abbassieh)	Sour	médico-sociale	maison de retraite
	Orphelinat Imam Alkoui - personnes à difficultés (Aramoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Imam Alkoui (Aramoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Sadeya Khadija - lutte contre les abus (Bourj el-Brajné)	Baabda	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Imam Ali - soins complets (Maaroub)	Sour	aide à l'enfance	orphelinat
	École spécialisée Ishraq (Bint-Jbeil)	Bent Jbeil	handicap	centre pour personnes handicapées

	Institution Imam Al Hadi (Bourj el-Brajné)	Baabda	handicap	centre pour personnes handicapées
	Orphelinat Al Hawraa (Baalbeck)	Baalbek	aide à l'enfance	orphelinat
	École Rasoul Al Mahaba (Jbeil)	Jbeil	éducation	école / institut technique
Association al-Zawrak & La Felouque	Centre pour personnes handicapées Al Zawrak (Fanar)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
	Centre pour personnes handicapées La Felouque (Fanar)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
Association Anta Akhi	Association Anta Akhi (Ballouneh)	Kesrouane	handicap	centre pour personnes handicapées
Association Arcenciel	Centre Arcenciel Jsr El Wati - Formation pour les adultes handicapées (Sin el Fil)	Beyrouth	handicap	centre pour personnes handicapées
	Centre Arcenciel Jsr El Wati- Contrat Aides Techniques "Accès et Droits" (Sin el Fil)	Beyrouth	handicap	centre pour personnes handicapées
	École spécialisée - Contrat commun (Sin el Fil)	Beyrouth	handicap	centre pour personnes handicapées
Association Caritas Liban	Centre Caritas pour enfants (Fghal)	Jbeil	handicap	centre pour personnes handicapées
	Centre Caritas pour personnes âgées (Andkit)	Aakkar	médico-social	maison de retraite
	Centre du Patriarche Sfeir pour enfants à difficultés (Zahlé)	Zahleh	handicap	centre pour personnes handicapées
Association Cénacle de la Lumière	Association Cénacle de la Lumière (Jbeil)	Jbeil	médico-social	centre de désintoxication
Association Civile pour la Sauvegarde de l'Enfant au Liban (Acsauvel)	Acsauvel (Deir Tamich)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
Association La Vigne	Centre pour personnes handicapées La Vigne (Zahlé)	Zahleh	handicap	centre pour personnes handicapées
Association Libami	Centre d'accueil pour enfants (Sin el Fil)	Matn	médico-social	centre social
Association Oum el-Nour	Centre de prévention des dépendances (Aintoura)	Kesrouane	médico-social	centre de désintoxication
	Centre de réhabilitation des toxicomanes (Aintoura)	Kesrouane	médico-social	centre de désintoxication
Association Phénix Homes Group	Phénix Homes Group (Bikfaiya)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées

Association Rayon d'Espoir	Centre d'accueil (Zahlé)	Zahleh	handicap	centre pour personnes handicapées
Association service social pour le bien-être des enfants libanais (SESOBEL)	SESOBEL (Aintoura)	Kesrouane	handicap	centre pour personnes handicapées
Catholicossat arménien de Cilicie	Orphelinat Birds' Nest (Byblos)	Jbeil	aide à l'enfance	orphelinat
Confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)	Foyer Saint-Pierre (Chahtoul)	Kesrouane	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul	Centre Hospitalier (Bhannes)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
	Crèche Saint Vincent des Filles de la Charité (Beyrouth)	Beyrouth	aide à l'enfance	crèche
	École Dar en-Nour (Btouratij)	Koura	éducation	école / institut technique
	École Saint-Vincent (Ajaltoun)	Kesrouane	éducation	école / institut technique
	Foyer de l'école Saint Vincent de Paul (Broumana)	Matn	aide à l'enfance	orphelinat
	Foyer Sainte Cécile du Centre Hospitalier (Bhannes)	Matn	médico-social	maison de retraite
	Maison du Sacré-Coeur Fille de la Charité (Zouk Mikael)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Saint-Charles (Beyrouth)	Beyrouth	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Saint-Joseph (Ajaltoun)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
Congrégation des Filles de Notre-Dame des Douleurs	Foyer Notre-Dame des Douleurs (Ghodras)	Kesrouane	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes (Lasalliens)	Collège des Frères (Deddeh)	Koura	éducation	école / institut technique
Congrégation des Sœurs Antonines	École Mar Keryakos (Rechmaya)	Aaley	éducation	école / institut technique
	École Notre-Dame (Majd el Meouche)	Chouf	éducation	école / institut technique
	École Technique des Sœurs Antonines Notre-Dame de la Paix (Kobayat)	Aakkar	éducation	école / institut technique
	Hôpital Dar el Rahmeh (Ain Saadeh)	Matn	médico-social	maison de retraite

	Institut Saint-Antoine (Khaldieh)	Zgharta	éducation	école / institut technique
	Orphelinat Notre-Dame du Rosaire (Achkout)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
Congrégation des Sœurs Basiliennes Salvatoriennes Notre-Dame de l'Annonciation	Centre du Patriarche Maxime V Hakim (Abra)	Saida	éducation	école / institut technique
	Maison du bien-être des Sœurs Salvatoriennes (Ksara Zahlé)	Zahleh	médico-social	maison de retraite
	Orphelinat des Sœurs Salvatoriennes (Joun)	Chouf	aide à l'enfance	orphelinat
	Orphelinat Notre-Dame de l'Assomption (Ferzol)	Zahleh	aide à l'enfance	orphelinat
Congrégation des Sœurs de la charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret	École Saint-Vincent (Baskinta)	Matn	éducation	école / institut technique
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur	Centre Social du Bon Pasteur (Jdeidet el Maten)	Matn	médico-social	centre social
	Foyer d'hébergement pour femmes et enfants (Ain Saadeh)	Matn	aide à l'enfance	orphelinat
	Foyer d'hébergement pour jeunes filles (Sehaileh)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon Service	Orphelinat de l'École épiscopale (Jabboulé)	Baalbek	aide à l'enfance	orphelinat
Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie	Centre Saint-Charbel (Baabdat)	Matn	aide à l'enfance	orphelinat
	Institut Technique des Saints-Cœurs (Bauchrieh)	Matn	éducation	école / institut technique
	Institut Technique Mgr. Cortbawi (Jounieh)	Kesrouane	éducation	école / institut technique
	Saint-Joseph Ouvrier (Zahlé aïn Daouk)	Zahleh	éducation	école / institut technique
Congrégation des Sœurs du Très-Saint-Sacrement	Œuvre Sociale de la Jeune Fille du Liban (Beit Hebbak)	Jbeil	aide à l'enfance	orphelinat
	Œuvre Sociale de la Jeune Filles du Liban (Ain Warka)	Kesrouane	aide à l'enfance	orphelinat
	Œuvre Sociale de la Jeune Filles du Liban (Kfarmasshoun)	Jbeil	médico-social	maison de retraite
	École des Sœurs de la Croix (Hrajel)	Kesrouane	éducation	école / institut technique

Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Croix du Liban	École Saint-François des Sœurs de la Croix (Ghazir)	Kesrouane	éducation	école / institut technique
	École Val Père Jacques des Sœurs de la Croix (Jaj el Dib)	Matn	éducation	école / institut technique
	Hôpital des Sœurs de la Croix (Chlifa)	Baalbek	médico-social	centre pour personnes handicapées
Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte-Famille	École des Sœurs maronites de la Sainte Famille (Akoura)	Jbeil	éducation	école / institut technique
	École des Sœurs maronites de la Sainte Famille (Ebrine)	Batroun	éducation	école / institut technique
	Institut Mouchi (Jezzine)	Jezzine	éducation	école / institut technique
Congrégation des Sœurs Maronites de Sainte Thérèse de l'enfant Jésus	École des Sœurs de Sainte-Thérèse (Hadchite)	Bcharreh	éducation	école / institut technique
Fondation druze Al-Irfān	Irfān (Basatine)	Aaley	éducation	école / institut technique
	Irfān (Hasbaya)	Hasbaiya	éducation	école / institut technique
	Irfān (Rachaya)	Rachaiya	éducation	école / institut technique
	Irfān (Saoufar)	Aaley	éducation	école / institut technique
	Irfān (Semkanieh)	Chouf	éducation	école / institut technique
Fondation Al-Kafaàt	Centre de Rééducation - Accueil et logement de personnes handicapées (Bourj en Brajneh)	Baabda	handicap	centre pour personnes handicapées
	École Notre-Dame Al-Kafaàt (Hadath)	Baabda	éducation	école / institut technique
	Institut Technique Al-Kafaàt & École Hôtelière Al-Kafaàt (Mansourieh)	Matn	éducation	école / institut technique
Fonds Social de l'Evêque Philippe Shebaya (BPSF)	Fonds Social de l'Evêque Philippe Shebaya (Bcharré)	Bcharreh	handicap	centre pour personnes handicapées
Friend of the Disabled Association (FDA)	Centre l'dad Friends of the Disabled Association (Mechref)	Chouf	handicap	centre pour personnes handicapées
Institut de Rééducation Audio-Phonétique (IRAP)	IRAP (Bikfaiya)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
Institut Père Roberts	Institut Père Roberts (Schaileh)	Kesrouane	handicap	centre pour personnes handicapées

Lycée Technique de Jbeil	Lycée Technique de Jbeil (Byblos)	Jbeil	éducation	école / institut technique
Ordre Antonin Maronite	Orphelinat de l'École d'Orientation Sociale des Pères Antonins (EOS)	Matn	aide à l'enfance	orphelinat
Ordre des Sœurs Libanaises Maronites	Couvent Notre-Dame de la Délivrance (Dar al Inaya)	Jbeil	médico-social	maison de retraite
Ordre Libanais Maronite (OLM)	Hopital Beit Chabab (Beit Chabab)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
	Ecole Saint-Antoine (Zgharta)	Zgharta	éducation	école / institut technique
	Ecole Technique - College Central (Jounieh)	Kesrouane	éducation	école / institut technique
	Collège Saint-Maroun (Majdel Meouch)	Chouf	éducation	école / institut technique
	College Notre Dame de Mayfouk (Mayfouk)	Jbeil	éducation	école / institut technique
	Ecole Notre Dame de Machmouche (Deir Machmouche)	Jezzine	éducation	école / institut technique
	Ecole Saint-Charbel (Harissa)	Kesrouane	éducation	école / institut technique
Société de Bienfaisance Arménienne	Centre médico-social Notre-Dame de Narek (Bourj Hammoud)	Matn	médico-social	centre social
Société du Divin Sauveur (Salvatoriens)	École spécialisée Mosaik (Salhiyeh)	Saida	handicap	centre pour personnes handicapées
	École Technique (Salhiyeh)	Saida	éducation	école / institut technique
	Foyer de l'Amitié (Zahlé)	Zahleh	aide à l'enfance	orphelinat

Éducation

Institution	Contrat	Caza	Domaine	Type d'institution
Archevêché Grec-Catholique de Zahlé	École Saint André (Zahlé)	Zahleh	éducation	école
Archevêché Maronite d'Antélias	École du Sacré-Coeur (Nabaa)	Matn	éducation	école
	École maronite Saint-Joseph (Bourj Hammoud)	Matn	éducation	école
	École Saint-Jean-Baptiste (Bauchrieh)	Matn	éducation	école
	École Saint-Maron (Baouchriyeh)	Matn	éducation	école
Archevêché Maronite de Baalbeck	École Nationale maronite (Baalbeck)	Baalbek	éducation	école
Archevêché Maronite de Beyrouth	École Saint-Georges (Ain Dara)	Aaley	éducation	école
	École Saint-Rock (Hazmieh)	Baabda	éducation	école
Archevêché Maronite de Jounieh	École paradis d'enfants (Haret Sakher)	Kesrouane	éducation	école
	École Saint-Michel (Mradih)	Kesrouane	éducation	école
Archevêché Maronite de Saïda	École du Lycée Saint-Élie (Darb el Sim)	Saida	éducation	école
	École Saint-Maroun (Beiteddine)	Chouf	éducation	école
	École maronite (Ardeh)	Zgharta	éducation	école
	École maronite (Barsa)	Koura	éducation	école
	École maronite (Chekka)	Batroun	éducation	école
	École maronite (Dahr el Ain)	Koura	éducation	école
	École maronite (Fawar)	Zgharta	éducation	école

Archevêché Maronite de Tripoli	École maronite (Halba)	Aakkar	éducation	école
	École maronite (Minieh)	Minieh-Danniyeh	éducation	école
	École maronite al Moutran al Khayriah (Tripoli)	Tripoli	éducation	école
	École maronite al Moutran al Raaiya (Bab el Tebbaneh)	Tripoli	éducation	école
	École maronite de Kobbet el Nasr (Kobbé)	Tripoli	éducation	école
	École maronite de Tripoli (Al Tall)	Tripoli	éducation	école
Association Chiite Al Mabarrat	École chiite Imam Hussein (Sohmor)	Beqaa Ouest	éducation	école
	École chiite Imam Al Baker (Hermel)	Hermel	éducation	école
	École chiite Al Bashair (Baalbeck)	Baalbek	éducation	école
	École chiite Imam Ali (Maaroub)	Sour	éducation	école
	École chiite Imam Jaffar al Sadik (Jwaya)	Sour	éducation	école
	École chiite Al Ishraq (Bint-Jbeil)	Bent Jbeil	éducation	école
	École chiite Issa Bin Mariam (Khiam)	Marjaayoun	éducation	école
	École chiite Rasoul Al Mahaba (Jbeil)	Jbeil	éducation	école
	École chiite secondaire Al Abrar (Aramoun)	Kesrouane	éducation	école
	École sunnite Khalil Chehab	Beyrouth	éducation	école
	École sunnite Aisha Oum El Mouninine	Beyrouth	éducation	école
	École sunnite Othman Zi Nourain	Beyrouth	éducation	école
	École sunnite Ali Bin Abi Taleb	Beyrouth	éducation	école

Association Sunnite Al Makassed	École sunnite Omar Bin El Khattab	Sour	éducation	école
	École sunnite Khadija El Kobra	Sour	éducation	école
	École sunnite Sheaitya	Sour	éducation	école
	École sunnite Silaa	Sour	éducation	école
	École sunnite Siddikine	Sour	éducation	école
	École sunnite Dayat El Arab	Sour	éducation	école
	École sunnite Mohamara	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Anfa	Tripoli	éducation	école
	École sunnite Bebnine	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Bakhoun	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Beit Ayoub	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Deir Amar	Tripoli	éducation	école
	École sunnite Akkar Atika	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Fnaydek	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Mishmish	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Wadi El Jamous	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Wadi Khaled	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Wata Mishmish	Aakkar	éducation	école
	École sunnite Sawire	Beqaa Ouest	éducation	école

	École sunnite El Kadrye	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite El Karoun	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite El Louwess	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite El Marej	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Bar Elias	zahleh	éducation	école
	École sunnite Baalbek	Baalbek	éducation	école
	École sunnite Jdaydet El Fakiha	Hermel	éducation	école
	École sunnite Irsal	Hermel	éducation	école
	École sunnite Ghaza	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Kab Elias	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Kamed EL Lawz	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Lala	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Majdal Anjar	Beqaa Ouest	éducation	école
	École sunnite Barja	Chouf	éducation	école
	École sunnite Khalde	Baabda	éducation	école
Confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)	École Saint-Vincent de Paul (Bourj Hammoud)	Matn	éducation	école
Congrégation de la Compagnie de Jésus (Jésuites)	École Notre-Dame de la Consolata (Jdita)	Zahleh	éducation	école
	École Saint-Élie (Taalabaya)	Zahleh	éducation	école
	École de la Vierge Puissante (Zouk Mickaël)	Kesrouane	éducation	école

Congrégation des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul	École Notre-Dame du Rocher (Ajaltoun)	Kesrouane	éducation	école
	École Notre-Dame-de-la-Paix (Kobayat)	Aakkar	éducation	école
	École Notre-Dame-des-Victoires (Beyrouth)	Beyrouth	éducation	école
	École Notre-Dame-de-Toutes-Joies (Rmeilé)	Chouf	éducation	école
	École Sainte Famille (Zgharta)	Zgharta	éducation	école
	École Saint-Joseph (Rmeil)	Beyrouth	éducation	école
	École Saint-Leba (Hasroun)	Bcharreh	éducation	école
	École Saints Sarkis et Bakhos (Tourza)	Bcharreh	éducation	école
	École Saint-Vincent (Beyrouth)	Beyrouth	éducation	école
Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes (Lasalliens)	École Saint-Vincent de Paul (Broumana)	Matn	éducation	école
	École Saint-Pierre (Baskinta)	Matn	éducation	école
	École de la fondation Assaad Abboud (Aitanit)	Beqaa Ouest	éducation	école
	École Mar Keryakos (Richmaya)	Aaley	éducation	école
	École Notre-Dame (Kfarchima)	Baabda	éducation	école
	École Notre-Dame des Dons (Dekwaneh)	Matn	éducation	école
	École Notre-Dame du Liban (Rmeich)	Bent Jbeil	éducation	école
	École Saint-Antoine (Zgharta)	Zgharta	éducation	école
	École Saint-Jean (Achkout)	Kesrouane	éducation	école
Congrégation des Sœurs Antonines	École Saint-Joseph (Debel)	Bent Jbeil	éducation	école

Congrégation des Sœurs Basiliennes Choueirites	École des Sœurs Basiliennes Choueirites (Kaa)	Baalbek	éducation	école
	École Notre-Dame de l'Assomption (Bteghrine)	Matn	éducation	école
	École Notre-Dame de la Délivrance (Cheikh Mouhammad)	Aakkar	éducation	école
	École Saint-Joseph (Miniara)	Aakkar	éducation	école
	École Saint-Maxime (Kfarchima)	Baabda	éducation	école
Congrégation des Sœurs de la charité de l'Immaculée Conception d'Ivrée	École Immaculée Conception (Ghbaleh)	Batroun	éducation	école
Congrégation des Sœurs de la charité de Sainte Jeanne-Antide Thouret	École Saint-Vincent (Baskinta)	Matn	éducation	école
Congrégation des Sœurs de Marie Auxiliatrice	École Don Bosco (Hadath Baalbeck)	Baalbek	éducation	école
	École Don Bosco (Kartaba)	Jbeil	éducation	école
	École épiscopale première (Kfaryasine)	Kesrouane	éducation	école
Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Bon Service	École épiscopale (Jabboulé)	Baalbek	éducation	école
	École épiscopale (Jdeidet el fakiha)	Baalbek	éducation	école
Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Lyon	École des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon (Deir el Haref)	Baabda	éducation	école
	École du Sacré Cœur (Baalbeck)	Baalbek	éducation	école
	École Notre-Dame (Ain el Kharroubé)	Matn	éducation	école
	École Notre-Dame de Lourde (Berbara Zahlé)	Zahleh	éducation	école
	École Notre-Dame du Bon conseil (Chweir)	Kesrouane	éducation	école
	École Notre-Dame du Liban (Daroun)	Kesrouane	éducation	école
	École Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Machghara)	Rachaiya	éducation	école

Congrégation des Sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie	École Sainte-Thècle (Mrouj)	Matn	éducation	école
	École Saint-Joseph (Ain Ebel)	Bent Jbeil	éducation	école
	École Saint-Joseph (Andket)	Aakkar	éducation	école
	École Saint-Joseph (Hammana)	Baabda	éducation	école
	École Saint-Joseph (Kfardebian)	Kesrouane	éducation	école
	École Saint-Michel (Jezzine)	Jezzine	éducation	école
	École Saints Anges (Kornet Chehwan)	Matn	éducation	école
Congrégation des Sœurs du Très-Saint-Sacrement	École de la Jeune Fille du Liban (Beit Hebbak)	Jbeil	éducation	école
Congrégation des Sœurs Franciscaines missionnaires du Sacré Cœur	École Gratuite de Saint-Charbel (Menjez)	Aakkar	éducation	école
Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte-Famille	École des Sœurs maronites de la Sainte Famille (Ebrine)	Batroun	éducation	école
	École Notre-Dame de la Roche (Ehmej)	Jbeil	éducation	école
	École Notre-Dame de la Tour (Deir al Ahmar)	Baalbek	éducation	école
	École Notre-Dame de l'Immaculée Conception (Tannourine)	Batroun	éducation	école
	École Oasis de Marie (Raachine)	Kesrouane	éducation	école
	École Saint-Antoine de Padoue (Saghbine)	Beqaa Ouest	éducation	école
	École Saint-Daniel (Hadath al Jebbeh)	Bcharreh	éducation	école
	École Sainte-Takla (Terbol)	Zahleh	éducation	école
	École Saint-Joseph (Becharré)	Bcharreh	éducation	école
	École Saint-Simon (Beit Mellat)	Aakkar	éducation	école

Congrégation des Sœurs Maronites de Sainte Thérèse de l'enfant Jésus	École des Sœurs de Sainte-Thérèse (Dar Beechtar)	Koura	éducation	école
	École des Sœurs de Sainte-Thérèse (Hadchite)	Bcharreh	éducation	école
Fondation druze Al-Irfān	École druze (Hasbaya)	Hasbaiya	éducation	école
	École druze (Rachaya)	Rachaiya	éducation	école
	École druze (Sawfar)	Aaley	éducation	école
	École druze (Semkanieh)	Chouf	éducation	école
Ordre des Pères Carmes	École Mar Doumit (Kobayat)	Aakkar	éducation	école
	École Saint-Élie (Tripoli)	Tripoli	éducation	école
Ordre des Sœurs Maronites de Saint Jean-Baptiste	École Saint-Jean Baptiste	Kesrouane	éducation	école
Ordre Libanais Maronite (OLM)	École Notre-Dame de Mayfouk	Jbeil	éducation	école
	Ecole Notre Dame (Harissa)	Kesrouane	éducation	école
Ordre Maronite Mariamite de la Bienheureuse Vierge Marie	École Saint-Jean (Kherbet Kanafar)	Beqaa Ouest	éducation	école
Patriarcat Arménien Catholique	École Arménienne Mesrobian (Bourj Hammoud)	Matn	éducation	école

Santé

Institution	Contrat	Caza	Domaine	Type d'institution
Archevêché Catholique de Zahlé	Hôpital Tel Chiha (Zahlé)	Zahleh	santé	hôpital
Archevêché Maronite de Baalbeck	Centre de santé Al Mahabba (Deir el Ahmar)	Baalbek	santé	centre de santé
Archevêché Grec-Catholique de Saïda	Maison de repos Famille Saint-Élie (Abra)	Saida	médico-social	maison de retraite
Association Oum el-Nour	Centre de réhabilitation et de prévention des dépendances (Aintoura)	Kesrouane	médico-social	centre de desintoxication
Confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (SSVP)	Foyer Saint-Pierre (Chahtoul)	Kesrouane	médico-social	maison de retraite
	Maison de retraite Saint-Etienne (Batroun)	Batroun	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul	Centre Hôpitalier (Bhannes)	Matn	handicap	centre pour personnes handicapées
	Centre Hôpitalier (Bhannes)	Matn	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Baabda	santé	hôpital
Congrégation des Sœurs Antonines	École Technique des Sœurs Antonines Notre-Dame de la Paix (Kobayat)	Aakkar	santé	école d'infirmiers
	Hôpital Dar el Rahmeh (Ain Saadeh)	Matn	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Sœurs Basiliennes Salvatoriennes Notre-Dame de l'Annonciation	Maison du bien-être des Sœurs Salvatoriennes (Ksara Zahlé)	Zahleh	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Croix du Liban	Hôpital des Sœurs de la Croix (Chlifa)	Baalbek	handicap	centre pour personnes handicapées
	Hôpital des Sœurs de la Croix (Deir el Qamar)	Chouf	handicap	centre pour personnes handicapées
	Hôpital Notre-Dame des Sœurs de la Croix (Antélias)	Matn	médico-social	maison de retraite
	Hôpital psychiatrique de la Croix (Jaj el Dib)	Matn	santé	hôpital
	Hôpital Saint-Joseph des Sœurs de la Croix (Dora)	Matn	santé	hôpital

	Hospice Christ Roi des Sœurs de la Croix (Zouk Mosbeh)	Kesrouane	médico-social	maison de retraite
Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte-Famille	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Beyrouth	santé	hôpital
Fondation Al-Kafaàt	Centre de Rééducation - Services médicaux, paramédicaux et thérapies (Bourj el Brajneh)	Baabda	handicap	centre pour personnes handicapées
Friend of the Disabled Association (FDA)	Centre l'dad Friends of the Disabled Association (Mechref)	Chouf	handicap	centre pour personnes handicapées
Hôpital Notre-Dame de Zghorta	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Zgharta	santé	hôpital
Ordre des Sœurs Libanaises Maronites	Couvent Notre-Dame de la Délivrance (Dar al Inaya)	Jbeil	médico-social	maison de retraite
Ordre Libanais Maronite (OLM)	Contrat Hôpital Notre Dame Des Secours	Jbeil	santé	hôpital
Patriarcat Orthodoxe	Hôpital Orthodoxe (Beyrouth)	Beyrouth	santé	hôpital

Santé - Caisse

<i>Institution</i>	<i>Contrat</i>	<i>Caisse</i>	<i>Caza</i>	<i>Domaine</i>	<i>Type d'institution</i>
Congrégation des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul	Centre Hospitalier (Bhannes)	Armée Libanaise	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Armée Libanaise	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Forces de Sécurité Intérieure	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Sûreté Générale	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Sûreté de l'État	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Forces de Sécurité Intérieure	Matn	santé	hôpital
	Centre Hospitalier (Bhannes)	Coopérative	Matn	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Baabda	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Forces de Sécurité Intérieure	Baabda	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Sûreté Générale	Baabda	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Sûreté de l'État	Baabda	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Armée Libanaise	Baabda	santé	hôpital
	Hôpital du Sacré-Coeur (Hazmieh)	Forces de Sécurité Intérieure	Baabda	santé	hôpital
Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Croix du Liban	Hôpital des Sœurs de la Croix (Chlifa)	Armée Libanaise	Baalbek	handicap	centre pour personnes handicapées
	Hôpital des Sœurs de la Croix (Deir el Qamar)	Armée Libanaise	Chouf	handicap	centre pour personnes handicapées
	Hôpital Notre-Dame des Sœurs de la Croix (Antélias)	Armée Libanaise	Matn	médico-social	maison de retraite
	Hôpital psychiatrique de la Croix (Jaj el Dib)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Matn	santé	hôpital
	Hôpital psychiatrique de la Croix (Jaj el Dib)	Armée Libanaise	Matn	santé	hôpital
	Hôpital psychiatrique de la Croix (Jaj el Dib)	Autres Institutions	Matn	santé	hôpital
	Hôpital Saint-Joseph des Sœurs de la Croix (Dora)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Matn	santé	hôpital

	Hôpital Saint-Joseph des Sœurs de la Croix (Dora)	Armée Libanaise	Matn	santé	hôpital
	Hôpital Saint-Joseph des Sœurs de la Croix (Dora)	Coopérative	Matn	santé	hôpital
	Hôpital Saint-Joseph des Sœurs de la Croix (Dora)	Autres Institutions	Matn	santé	hôpital
Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte-Famille	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Armée Libanaise	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Coopérative	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Forces de Sécurité Intérieure	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Forces de Sécurité Intérieure	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Municipalité de Beyrouth	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Sûreté de l'État	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Sûreté Générale	Beyrouth	santé	hôpital
	Hôpital Libanais Geitaoui (Beyrouth)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Beyrouth	santé	hôpital
Hôpital Notre-Dame de Zghorta	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Forces de Sécurité Intérieure	Zgharta	santé	hôpital
	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Armée Libanaise	Zgharta	santé	hôpital
	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Coopérative	Zgharta	santé	hôpital
	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Sûreté Générale	Zgharta	santé	hôpital
	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Sûreté de l'État	Zgharta	santé	hôpital
	Hôpital Notre-Dame de Zghorta (Zghorta)	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	Zgharta	santé	hôpital

56^{ème} Session Ordinaire – Fatqa, 6 – 9 novembre 2023

**Appel à l'occasion de la Journée Mondiale des Pauvres
Le dimanche 19 novembre 2023**

- 1.** Nous, membres de l'Assemblée des Patriarches et des Évêques Catholiques au Liban réunie en sa 56^{ème} session, à la Maison Notre Dame du Mont (Fatqa - Kesrouane, 6-9 novembre 2023), en vue de la préparation de la célébration de la Journée Mondiale des Pauvres le 19 novembre 2023, nous lançons cet appel, ce cri, du cœur de notre vocation à servir les pauvres avec amour et à poursuivre notre mission pour leur assurer une existence dans la dignité.
- 2.** Ce cri, c'est le cri des oubliés, des laissés pour compte, des invisibles, ceux que l'on ne veut pas voir et qui pourtant, au Liban, sont de plus en plus nombreux. Ce cri, c'est celui des pauvres, des nécessiteux qui ont besoin d'argent, de pain et de vêtements. C'est le cri des personnes malades qui meurent chez elles faute de moyens de se soigner. C'est le cri des personnes à besoins spécifiques que les centres spécialisés n'arrivent plus à servir. C'est le cri des nouveaux pauvres, des déclassés contraints de multiplier les petits boulots pour survivre. C'est le cri des retraités privés de salaires, des enfants privés d'école et d'instruction...C'est le cri des centaines de milliers de personnes de tout âge, de toute région et de toute confession, condamnées à la misère et au désespoir.
- 3.** Ce cri, c'est celui des employés, professeurs, enseignants, infirmiers, assistantes sociales, aides-soignants, militaires, et forces de sécurité, qui réalisent chaque jour une mission admirable auprès des plus nécessiteux, dans des conditions de travail éprouvantes rendues indignes par la négligence des responsables de l'État, leur inaction et leur corruption.
- 4.** Ce cri, c'est celui des responsables de ces institutions : directeurs d'écoles, responsables d'associations humanitaires et sociales, de centres de santé, d'accueil pour personnes âgées ou à besoins spécifiques. C'est le cri de ces hommes et femmes engagés auprès des plus vulnérables, et qui sont plongés dans cette spirale sans fin de la détresse dans le seul but de servir les Libanais, des Libanais que l'État prive de leurs droits et met plus bas que terre.
- 5.** Nous rappelons aux responsables de l'État que chaque être humain dispose de droits fondamentaux, et en particulier le droit à l'éducation, au travail, à la santé et à la vie dans la dignité. Ces droits sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ratifiée par de nombreux pays dont l'État Libanais. En l'occurrence, l'État doit honorer ses obligations et faire en sorte que ces droits ne soient pas bafoués quotidiennement au Liban. La crise que traverse notre pays, ainsi que les bouleversements régionaux, ne peuvent en aucun cas, justifier la normalisation du non-respect de ces droits fondamentaux. Cet état de fait est inacceptable et doit être dénoncé.

Alors, à vous responsables dans l'État libanais :

6. Sachez que les associations et institutions religieuses, éducatives, médicales et sociales, quelles que soient leurs appartenances, ne sont plus à même de remplir leurs missions toutes seules puisque l'État libanais, en tant que partenaire essentiel, s'est déchargé de son rôle et de sa responsabilité. Ces associations ont servi le peuple libanais tout au long de son histoire et dans toute sa diversité. Cependant, à cause de votre négligence coupable, vous les condamnez à la mort lente. Et de ce fait, vous détruisez ce que nos ancêtres ont mis des siècles à bâtir, vous sacrifiez la génération présente et vous anéantissez l'avenir. Si ces associations venaient à fermer leurs portes, qu'advient-il des personnes en situation de handicap, qui prendra soin des malades, éduquera les enfants, répondra aux besoins des catégories les plus défavorisées du Liban, dans les années à venir ?

Cette fois, notre parole est sans appel : nous ne pouvons plus accepter l'inacceptable et continuer sur ce chemin. Trop c'est trop. La coupe est pleine. Ça suffit !

7. Notre cri n'est pas de nature communautaire, ni idéologique. Il ne vise qu'à lutter contre la pauvreté et l'humiliation que subissent les citoyens, faire entendre la clameur des pauvres et défendre leurs droits. C'est le cri de la conscience nationale adressé en premier lieu aux responsables au Liban, afin qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis des franges les plus démunies et qu'ils mettent un terme à cette injustice. Qu'ils fassent leurs devoirs envers notre peuple qu'ils ont réduit par leur corruption à la pauvreté et à la mendicité. Nous adressons cet appel à l'opinion publique libanaise et à la diaspora pour qu'ils nous rejoignent à porter cette cause, la cause de ceux qui ne possèdent plus rien.

Nous adressons cet appel aux ONG mondiales concernées par les aides humanitaires, pour secourir le peuple libanais pour qu'il sorte de cette situation de pauvreté, qu'il recouvre sa dignité afin qu'il remplisse sa mission dans son environnement oriental.

8. Nous confions ce cri aux bons soins de notre Mère la Vierge Marie, Notre Dame des Pauvres, en espérant qu'il arrive à toutes les consciences et à tous les cœurs, et qu'il fructifie en amour et en justice pour la gloire de « Dieu Amour » (*Et Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour*). (1 Jean 4 :8)

Maison Notre Dame du Mont

9 novembre 2023

N.B. : Cet appel sera diffusé dans les paroisses, sanctuaires, écoles, universités et institutions diverses. Des initiatives de charité seront organisées à cet effet. En particulier, réserver l'une des quêtes du dimanche 19 novembre 2023 à cette fin.



Liban, le 12 mars 2024

A qui de droit

Lors de la journée mondiale des Pauvres, qui s'est déroulée le 19 novembre 2023, près de 10000 personnes issues du tissu associatif libanais, du réseau des écoles semi-gratuites et des œuvres caritatives se sont déplacées à Bkerké afin de vivre un moment de communion, un appel à la solidarité et lancer un cri de détresse devant les injustices auxquels les bénéficiaires et les employés de ces institutions font face.

Devant l'accroissement de la pauvreté et le risque de fermeture de nombreuses institutions religieuses et associatives, qui réalisent un travail de service public essentiel pour la société libanaise et notamment pour la survie des personnes les plus vulnérables, un certain nombre d'entre elles ont décidé d'entreprendre un travail de comptabilité des dettes réelles que l'Etat libanais a contracté depuis de nombreuses années envers leurs bénéficiaires, en vertu des contrats que ce-dernier signe chaque année avec elles et dont les promesses ne sont pas tenues, pour que les droits des pauvres soient mieux respectés. Le patriarcat maronite soutient cette démarche locale à laquelle l'association catholique l'Oeuvre d'Orient apporte également, depuis l'organisation de la journée des Pauvres, un soutien technique et fraternel.

Dans son texte pour la journée des pauvres 2023, le pape François écrit : « Malgré les limites et parfois les défaillances de la politique à voir et à servir le bien commun, puissent se développer la solidarité et la subsidiarité de nombre de citoyens qui croient en la valeur de l'engagement volontaire pour le service des pauvres. Il s'agit certes de stimuler et de faire pression pour que les institutions publiques remplissent bien leur devoir ; mais il ne sert à rien de rester passif en attendant de tout recevoir « d'en haut » : ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté doivent elles aussi être impliquées et accompagnées dans un parcours de changement et de responsabilité ». Puisse ces paroles guider notre pays vers plus de solidarité, de paix et de justice.

Le Rassemblement des Institutions Religieuses et Caritatives

Avec l'approbation de

Sa Béatitudo Cardinal Mar Béchara Boutros RAI
Patriarche Maronite d'Antioche et de tout l'Orient



Al-Kafaat¹, fondée en 1957, offre des services de réhabilitation² gratuits à plus de 900 enfants, jeunes, adultes et seniors atteints de handicaps légers, moyens, et lourds³ et touchés par une pauvreté extrême. En temps normal, ces services sont offerts 5 jours par semaine dans les 10 centres spécialisés de la Fondation grâce aux subventions du ministère des affaires sociales.

Avec le développement de la crise au Liban et l'absence de fonds publics, et afin de maintenir ses services gratuits aux plus démunis du Liban, Al-Kafaat s'est vue contrainte de réduire ses services spécialisés, rechercher soutien financier auprès de ses partenaires internationaux, et puiser des ressources financières de ses centres éducatifs⁴ qui accueillent des étudiants et élèves défavorisés financièrement et socialement. Cette solution a permis à la Fondation durant ces quatre dernières années de préserver sa mission auprès des personnes handicapées les plus pauvres du pays, mais à long terme elle reste non-viable vu l'échec continu du gouvernement – à long terme, cette situation contribuera à la réduction du développement du secteur éducatif de la Fondation qui est l'unique secteur qui génère des fonds, et donc contribuera à son échec éventuel.

Ainsi si la dette de \$ 2.3M de l'Etat libanais envers Al-Kafaat lui était remise, l'investissement sera effectué dans le secteur éducatif et ses locaux tout en comblant le déficit dans le secteur de réhabilitation, avec l'objectif d'atteindre au bout de 5 ans une situation financière stable qui permettrait à Al-Kafaat de bâtir un fonds propre pour le maintien de sa mission et son développement.

Le document « Bref » montre le résumé des investissements par secteur, avec une projection d'augmenter le nombre d'étudiants et élèves par centre éducatif. Un pourcentage du surplus effectué par centre éducatif sera alors alloué aux centres de réhabilitation de sorte à aboutir à l'année 5 à une stabilité financière dans les centres de réhabilitation, permettant ainsi de considérer l'ouverture des résidences spécialisées à partir de l'année 6, et ce avec l'ouverture des centres spécialisés 5 jours par semaine au lieu de 3 jours à partir de l'année 3.

Il est évident avec cette projection que le secteur de réhabilitation sera toujours en déficit entre les années 1 et 5, et un soutien des partenaires de la Fondation et mécènes devra être maintenu jusqu'à l'année 5, année durant laquelle les investissements effectués l'année 1 devront porter leurs fruits.

Par secteur éducatif, l'investissement porterait sur les réaménagements des bâtiment et ateliers, le développement des ressources humaines et programmes d'éducation et formation, la conversion à l'énergie solaire, ainsi que le développement du marketing et de la communication pour mettre en relief l'accessibilité financière de l'éducation⁵ ainsi que l'inclusion à tous niveaux et dans chacun des centres éducatifs.

L'investissement comprendrait également le réaménagement des espaces industriels au Campus où se trouvent l'université et l'institut technique, permettant ainsi à la fondation de louer ces espaces à une entreprise industrielle qui intégrerait ses étudiants et stagiaires. Il en va de même pour l'école hôtelière où l'investissement concernerait également la rénovation du restaurant et du café avec le même objectif. Le document « Détails » met en relief toutes les hypothèses par secteur.

Au final, l'objectif par secteur éducatif est non seulement d'avoir un surplus permettant d'apporter soutien aux centres de réhabilitation et combler le vide crée par l'absence de l'Etat, mais aussi de mettre en place un fonds financier propre par centre éducatif pour le développement de l'enseignement et la formation professionnelle, accessibles aux jeunes libanais défavorisés financièrement et socialement.

¹ www.al-kafaat.org – organisation privée, non-gouvernementale, aconfessionnelle et apolitique, reconnue d'utilité publique

² Rééducation, éducation spécialisée, soins médicaux et paramédicaux, accompagnement, emploi protégé, nutrition et logement spécialisé

³ Infirmité cérébrale, troubles de développement, autisme, retard mental, surdit , syndrome de Down

⁴ Universit  (www.aku.edu.lb), Institut Technique (www.itk.edu.lb), Ecole H tel re (<https://hotelierekafaat.edu.lb/>), Ecole Notre Dame (www.ndk.edu.lb)

⁵ Les scolarit s dans tous les centres  ducatifs de la Fondation restent minimales par rapport   la moyenne des scolarit s d'autres  tablissements priv s

PROJECTION FONDATION AL-KAFAAT			Année 1		
	Nombre actuel d'étudiants et bénéficiaires	INVESTISSEMENT	Surplus	Soutien aux centres AL-KAFAAT de Réhabilitation	Nombre étudiants
UNIVERSITE AL-	560	\$481 513	\$643 132	\$385 879	650
ECOLE HOTELIERE	96	\$405 563	-\$483 523	\$0	100
INSTITUT TECHNIQUE AL-KAFAAT (ITK)	340	\$306 513	-\$269 038	\$0	350
ECOLE NOTRE DAME AL-KAFAAT (NDK)	184	\$277 466	-\$300 423	\$0	250
CENTRES DE REHABILITATION AL-KAFAAT	490	\$828 945	3 jours par semaine - pas de résidences (soins de nuit)		
			Déficit/Surplus	Soutien des centres éducatifs AL-KAFAAT	Nombre bénéficiaires
			-\$828 945	\$385 879	490

Année 2			Année 3		
Surplus	Soutien aux centres AL-KAFAAT de Réhabilitation	Nombre étudiants	Surplus	Soutien aux centres AL-KAFAAT de Réhabilitation	Nombre étudiants
\$1 069 393	\$641 636	750	\$1 657 778	\$994 667	850
\$91 794	\$0	200	\$341 673	\$136 669	300
-\$141 933	\$0	450	\$217 767	\$0	550
-\$92 180	\$0	325	-\$30 876	\$0	400
3 jours par semaine - pas de résidences (soins de nuit)			5 jours par semaine - pas de résidences (soins de nuit)		
Déficit/Surplus	Soutien des centres éducatifs AL-KAFAAT	Nombre bénéficiaires	Déficit/Surplus	Soutien des centres éducatifs AL-KAFAAT	Nombre bénéficiaires
-\$416 309	\$641 636	550	-\$675 823	\$1 131 336	700

Année 4			Année 5		
Surplus	Soutien aux centres AL-KAFAAT de Réhabilitation	Nombre étudiants	Surplus	Soutien aux centres AL-KAFAAT de Réhabilitation	Nombre étudiants
\$2 018 123	\$1 210 874	950	\$2 451 745	\$1 471 047	1050
\$605 294	\$302 647	400	\$880 663	\$528 398	500
\$378 051	\$151 220	650	\$541 811	\$270 906	750
\$41 623	\$0	475	\$112 041	\$0	550
5 jours par semaine - pas de résidences (soins de nuit)			5 jours par semaine - pas de résidences (soins de nuit)		
Déficit/Surplus	Soutien des centres éducatifs AL-KAFAAT	Nombre bénéficiaires	Déficit/Surplus	Soutien des centres éducatifs AL-KAFAAT	Nombre bénéficiaires
-\$185 076	\$1 664 741	750	\$273 048	\$2 270 351	800

Projeter l'ouverture des résidences des centres de réhabilitation (soins de nuit) à partir de l'Année 6

Si le montant de \$ 2.3M est accordé à la Fondation Al-Kafaat, l'investissement (année 1) s'effectuera au niveau des centres éducatifs de la Fondation avec l'objectif d'augmenter le nombre d'étudiants et élèves, et générer le surplus requis afin de fournir gratuitement les soins spécialisés dans les centres de réhabilitation 5 jours par semaine au lieu de 3 (année 3) et ouvrir les résidences spécialisées (année 6), et créer un fonds propre à la Fondation à partir de l'année 7 et 8, nécessaire pour le maintien de sa mission et son développement.

La répartition sera de la sorte: \$481,513 (AKU - université), \$405,563 (EHK - école hôtelière), \$306,513 (ITK - institut technique) et \$277,466 (NDK - école enseignement général).

Un montant de \$828,945 sera alloué (année 1) aux centres de réhabilitation pour combler le déficit qui est du même montant.

ECOLE HOTELIER AL-KAFAAT (AK)

Objectif : Une augmentation annuelle d'étudiants sur les 5 prochaines années pour atteindre 500 étudiants année 5

Fonctionnement :

- Frais scolaires actuels 2,000 US\$ par an
- Bourses/escomptes annuels de l'ordre de 5 % du total des revenus

Nous proposons :

- Une augmentation de 5 % des frais de scolarité chaque année
- 'Une diminution de 20% sur les matières de consommation (remplacement du mazout et de l'électricité par l'énergie solaire) à partir de l'année 2, avec une augmentation de 7 % des dépenses tous les ans
- Une augmentation de 15 % du nombre d'heures d'enseignement par an et une augmentation de 10 % du prix de l'heure d'enseignement tous les 2 ans
- Une augmentation de 5% des effectifs et des salaires la première année, et une augmentation des salaires de 10 % tous les deux ans
- Location des espaces Restaurant et Café à partir de l'année 2

REVENUS	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'étudiants	96	100	200	300	400	500
Frais de scolarité	\$2 000	\$2 100	\$2 205	\$2 315	\$2 431	\$2 553
Services Restaurant et Café	\$0	\$0	\$100 000	\$110 000	\$121 000	\$133 100
Total Revenus	\$192 000	\$210 000	\$541 000	\$804 575	\$1 093 405	\$1 409 382
- 5% (bourses etudiants)	\$9 600	\$10 500	\$27 050	\$40 229	\$54 670	\$70 469
REVENUS	\$182 400	\$199 500	\$513 950	\$764 346	\$1 038 735	\$1 338 912

DEPENSES	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salaires employés (avec sé-	\$122 600	\$140 990	\$140 990	\$155 089	\$155 089	\$170 598
Salaires enseignants contrac-	\$19 448	\$22 365	\$27 957	\$32 150	\$40 187	\$46 216
Services et Achats	\$24 175	\$25 867	\$27 678	\$29 615	\$31 688	\$33 907
Matières de consommation	\$82 465	\$88 238	\$75 531	\$80 819	\$86 476	\$92 529
Conversion Energie Solaire	\$0	\$205 563	\$0	\$0	\$0	\$0
Communication & Marketing	\$0	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
R&D	\$0	\$75 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
Réaménagements / Mainte-	\$0	\$75 000	\$50 000	\$25 000	\$20 000	\$15 000
DEPENSES	\$248 688	\$683 023	\$422 156	\$422 673	\$433 441	\$458 249

SURPLUS/DEFICIT	-\$66 288	-\$483 523	\$91 794	\$341 673	\$605 294	\$880 663
------------------------	------------------	-------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

Montant alloué aux centres \$0 \$0 \$136 669 \$302 647 \$528 398

Investisse-
ment **\$405 563**

INSTITUT TECHNIQUE AL-KAFAAT (ITK)

Objectif : Une augmentation annuelle d'étudiants sur les 5 prochaines années pour atteindre 750 étudiants année 5

Fonctionnement :

- Frais scolaires actuels 1,520 US\$ par an
- Bourses/escomptes annuels de l'ordre de 5 % du total des revenus

Nous proposons :

- Une augmentation de 5 % des frais de scolarité chaque année
- 'Une diminution de 20% sur les matières de consommation (remplacement du mazout et de l'électricité par l'énergie solaire) à partir de l'année 2, avec une augmentation de 7 % des dépenses tous les ans
- Une augmentation de 15 % du nombre d'heures d'enseignement par an et une augmentation de 10 % du prix de l'heure d'enseignement tous les 2 ans
- Une augmentation de 5% des effectifs et des salaires la première année, et une augmentation des salaires de 10 % tous les deux ans
- Location des espaces industriels à partir de l'année 2

REVENUS	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre d'étudiants	340	350	450	550	650	750
Frais de scolarité	\$1 520	\$1 596	\$1 676	\$1 760	\$1 848	\$1 940
Services sur Campus (Etag agroalimentaire, Restaurant, Club de Sport, Copy Center..)	\$0	\$50 000	\$77 500	\$81 375	\$85 444	\$89 716
Total Revenus	\$516 800	\$608 600	\$831 610	\$1 049 150	\$1 286 364	\$1 544 677
- 5% (bourses etudiants)	\$25 840	\$30 430	\$41 581	\$52 457	\$64 318	\$77 234
REVENUS	\$490 960	\$578 170	\$790 030	\$996 692	\$1 222 046	\$1 467 443

DEPENSES	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salaires employés (avec sé- curite sociale et transport)	\$257 725	\$296 384	\$296 384	\$326 022	\$326 022	\$358 624
Salaires enseignants contrac- tuels	\$158 344	\$182 096	\$227 620	\$261 762	\$327 203	\$376 283
Services et Achats	\$37 370	\$39 986	\$42 785	\$45 780	\$48 984	\$52 413
Matières de consommation	\$20 775	\$22 229	\$19 028	\$20 360	\$21 785	\$23 310
Conversion Energie Solaire	\$0	\$106 513	\$196 146	\$0	\$0	\$0
Communication & Marketing	\$0	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
R&D	\$0	\$75 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
Réaménagements / Mainte- nance	\$0	\$75 000	\$50 000	\$25 000	\$20 000	\$15 000
DEPENSES	\$474 214	\$847 208	\$931 962	\$778 925	\$843 995	\$925 632

SURPLUS/DEFICIT	\$16 746	-\$269 038	-\$141 933	\$217 767	\$378 051	\$541 811
------------------------	-----------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

Montant alloué aux centres de réhabilitation

	\$0	\$0	\$0	\$151 220	\$270 906
--	-----	-----	-----	-----------	-----------

Investissement \$306 513

ECOLE NOTRE DAME AL-KAFAAT (NDK)

Objectif : Une augmentation annuelle d'étudiants sur les 5 prochaines années pour atteindre 550 étudiants année 5

Fonctionnement :

- Frais scolaires actuels 850 US\$ par an
- Bourses/escomptes annuels de l'ordre de 5 % du total des revenus

Nous proposons :

- Une augmentation de 5 % des frais de scolarité chaque année
- 'Une diminution de 20% sur les matières de consommation (remplacement du mazout et de l'électricité par l'énergie solaire) à partir de l'année 2, avec une augmentation de 7 % des dépenses tous les ans
- Une augmentation de 15 % du nombre d'heures d'enseignement par an et une augmentation de 10 % du prix de l'heure d'enseignement tous les 2 ans
- Une augmentation de 5% des effectifs et des salaires la première année, et une augmentation des salaires de 10 % tous les deux ans

REVENUS	Etat Actuel	Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5
Nombre d'étudiants	184	250	325	400	475	550
Frais de scolarité	\$850	\$893	\$937	\$984	\$1 033	\$1 085
Total Revenus	\$156 400	\$223 125	\$304 566	\$393 593	\$490 761	\$596 662
- 5% (bourses etudiants)	\$7 820	\$11 156	\$15 228	\$19 680	\$24 538	\$29 833
REVENUS	\$148 580	\$211 969	\$289 337	\$373 913	\$466 223	\$566 829

DEPENSES	Etat Actuel	Annee 1	Annee 2	Annee 3	Annee 4	Annee 5
Salaires employés (avec sécurité sociale et transport)	\$125 813	\$144 685	\$144 685	\$159 153	\$159 153	\$175 069
Salaires enseignants contractuels	\$55 000	\$63 250	\$79 063	\$90 922	\$113 652	\$130 700
Services et Achats	\$20 375	\$21 801	\$23 327	\$24 960	\$26 707	\$28 577
Matières de consommation	\$4 850	\$5 190	\$4 442	\$4 753	\$5 086	\$5 442
Conversion Energie Solaire	\$0	\$77 466	\$0	\$0	\$0	\$0
Communication & Marketing	\$0	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
R&D	\$0	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
Réaménagements / Maintenance	\$0	\$100 000	\$30 000	\$25 000	\$20 000	\$15 000
DEPENSES	\$206 038	\$512 392	\$381 517	\$404 789	\$424 599	\$454 788

SURPLUS/DEFICIT	-\$57 458	-\$300 423	-\$92 180	-\$30 876	\$41 623	\$112 041
------------------------	------------------	-------------------	------------------	------------------	-----------------	------------------

Montant alloué aux centres de réhabilitation

\$0

\$0

\$0

\$0

\$0

**Investisse
ment \$277 466**

CENTRE DE REHABILITATION AL-KAFAAT (NDK)

Objectif :

- Objectif à considérer à partir de l'année 6: ouvrir les centres 5 jours par semaine avec les résidences spécialisées, en mode auto-financement
- Objectif à atteindre à l'année 5: ouvrir les centres 5 jours par semaine sans les résidences spécialisées, en mode auto-financement

Fonctionnement :

- Pas de rentrées attendues des ministères
- Avec les investissements prévus en année 1, les centres de réhabilitation devraient toujours bénéficier du soutien de leurs partenaires avec au minimum un soutien de \$416,309 (année 2), \$675,823 (année 3), et \$185,076 (année 4).

Nous proposons :

- 'Une diminution de 20% sur les matières de consommation (remplacement du mazout et de l'électricité par l'énergie solaire) à partir de l'année 2, avec une augmentation de 7 % des dépenses tous les ans
- Une augmentation de 15 % du nombre d'heures d'enseignement par an et une augmentation de 10 % du prix de l'heure d'enseignement tous les 2 ans (A noter le changement du montant des dépenses à partir de l'année 3, si nous passons à 5 jours par semaine, toujours sans résidences)

	3j/s	3j/s	3j/s	5j/s sans rési- dences	5j/s sans rési- dences	5j/s sans rési- dences
REVENUS	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Nombre de bénéficiaires	490	490	550	700	750	800
Rentrées ministère	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0	\$0
Rentrées des centres éducatifs	\$0	\$385 879	\$641 636	\$1 131 336	\$1 664 741	\$2 270 351
Projets / Partenaires / Levées fonds	\$588 280					
REVENUS	\$588 280	\$385 879	\$641 636	\$1 131 336	\$1 664 741	\$2 270 351

DEPENSES	Etat Actuel	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Salaires	\$530 347	\$609 899	\$609 899	\$1 022 789	\$1 022 789	\$1 125 068
Transport	\$72 552	\$72 552	\$76 180	\$205 700	\$215 985	\$226 784
Sécurité Sociale	\$38 691	\$38 691	\$40 626	\$108 416	\$113 836	\$119 528
Matières de consommation, fournitures, médicaments, nourriture, ..	\$74 355	\$74 355	\$63 648	\$130 000	\$139 100	\$148 837
Services Publics (générateur, électricité, ..)	\$93 634	\$93 634	\$100 188	\$166 981	\$178 669	\$191 176
Assurances, Avocat, Taxes, ..	\$16 993	\$16 993	\$17 843	\$18 735	\$19 672	\$20 655
Réaménagements & réparations	\$94 820	\$94 820	\$99 561	\$104 539	\$109 766	\$115 254
Conversion Energie Solaire	\$0	\$163 880	\$0	\$0	\$0	\$0
Communication & Marketing		\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$50 000
DEPENSES	\$921 392	\$1 214 824	\$1 057 944	\$1 807 159	\$1 849 817	\$1 997 303

SURPLUS/DEFICIT	-\$333 112	-\$828 945	-\$416 309	-\$675 823	-\$185 076	\$273 048
	Investisse- ment - \$828 945					



Sujet : Possibilité de recuperation de 11 Million USD et projet d'utilisation au cas par l'hopital.

A qui de Droit,

Liste des besoins urgents et indispensables pour l'hôpital pour son bon fonctionnement et développement et le maintien d'un bon niveau de soins diagnostiques et thérapeutiques
A souligner que ces fonds une fois récupérés vont nous permettre d'exécuter ce plan de développement vu que l'hôpital ne génère pas actuellement assez de profits pour nous permettre de financer ce plan et ce à cause du caractère humanitaire de l'hôpital qui admet beaucoup de malades vulnérables pour un coût estimé à 1 million de USD par an, ainsi que le caractère universitaire qui prend en charge la formation des internes et résidents de la Faculté de Médecine de l'UL (la seule faculté publique au Liban), sans aucune assistance ni aide de la part de cette université (l'hôpital reçoit 152 internes et résidents qui sont rénumérés par l'hôpital à raison de 74,000 \$ par mois soit 888,000 \$ par an), mis à part les frais inhérents à l'utilisation des équipements et les dispositifs médicaux, l'hébergement incluant leur repas.

Les projets d'investissement sont :

- Remplacement des anciennes appareils de cathétérisme cardiaque et vasculaire installés en 2014 (1,5 Millions USD).
- Achat d'un nouveau IRM 3 Tesla 1,6 Millions USD, l'actuel date de 2012.
- Pet Scan 1,2 Millions
- Remplacement des anciens endoscopes de l'appareil digestif 500,000 USD.
- Equipement de médecine nucléaire (Scintigraphie 500,000 USD).
- Appareil d'Echographie cardiaque 150,000 USD.
- Machines d'anesthésie au nombre de 4 avec Moniteurs 360,000 USD.
- 3 Tables d'opérations chirurgicales 195,000 USD.
- Moniteurs pour les soins intensifs avec 2 moniteurs centraux au nombre de 16 à 350,000 USD.
- Moniteur CO2 compatible au IRM 40,000 USD.
- Bronchoscope 30,000 USD.
- Un appareil d'échographie générale 150,000 USD.
- Un appareil d'échographie pour l'anesthésie au bloc opératoire 50,000 USD.
- Système informatique et dossier medical informatisé à 2 Millions USD.
- Réhabilitation, équipements et modernisation de l'ancien bâtiment qui date des années 1950, dévasté par l'explosion du port du 4 Août 2020 (superficie de 3000 mètres carrés, coût de 3 Millions USD).

Beyrouth, le 6 Août 2024

Direction Générale





**Projet d'Investissement des 4 Millions de Dollars Reçus
du Gouvernement pour les Écoles.**

Chers membres de l'œuvre d'Orient,

Nous vous présentons notre projet détaillé sur la manière dont nous proposons d'investir trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille trois cent dix-neuf dollars que nous recevrons comme "La valeur des créances que l'État doit aux écoles semi- gratuites et ODS de notre Congrégation, la Congrégation des Sœurs Maronites de la Sainte Famille, pour améliorer la qualité et l'efficacité de nos écoles. Nous avons identifié plusieurs axes stratégiques prioritaires pour l'utilisation de ces fonds, afin de garantir un impact durable et significatif sur notre système éducatif.

1. Augmentation des Salaires des Enseignants

Il est primordial de valoriser nos enseignants en augmentant leurs salaires. Actuellement, ils ne perçoivent que 40 à 50 % de leurs rémunérations en dollars, ce qui est nettement inférieur à ce que touchent leurs homologues dans d'autres écoles. Nous proposons donc d'allouer une part significative de ces fonds à une augmentation des salaires, afin de motiver nos enseignants et d'attirer des talents qualifiés.

2. Rénovation des Écoles

Nos établissements nécessitent des rénovations importantes. Les bâtiments, les salles de classe, les bibliothèques, les terrains de sport, les théâtres et les salles de réunion doivent être modernisés et entretenus. Voici quelques actions spécifiques :

- Réhabilitation de l'infrastructure des établissements, étanchéité, peinture et réparations diverses.
- Mise à jour et modernisation des salles d'informatique et de robotique.
- Équipement des salles de classe avec des rétroprojecteurs, des ordinateurs portables et des laboratoires modernes.



3. Investissements Internes et Maintien de la Gratuité

Il est essentiel de réinvestir ces fonds dans les écoles elles-mêmes, plutôt qu'à l'extérieur, pour garantir que toutes les améliorations bénéficient directement aux étudiants et au personnel. Cela permettra également de maintenir la présence et la mission de nos écoles dans les villages les plus pauvres, évitant ainsi leur fermeture et assurant l'accès à l'éducation pour tous.

4. Aides à la Scolarité pour les Familles Défavorisées

Nous proposons de créer un fonds de bourses et d'aides financières pour les familles les plus pauvres. Cela leur permettra de payer les frais de scolarité de leurs enfants avec dignité et d'assurer la continuité de leur éducation.

5. Formations pour les Enseignants

Investir dans le développement professionnel de nos enseignants est une priorité. Nous prévoyons d'organiser des formations spécialisées, telles que :

- Certification DELF (Diplôme d'Études en Langue Française). Et autres
- Ateliers sur l'intégration, le leadership, les droits de l'enfant et la protection des élèves.
- Créer une école inclusive, une école verte et une école numérique.

6. Idées Innovantes

Nous devons également explorer des idées novatrices pour améliorer notre système éducatif, telles que :

- Création de classes virtuelles : Développer des plateformes d'apprentissage en ligne pour compléter l'enseignement en présentiel.
- Inclusion des technologies de réalité augmentée (RA) : Utiliser la RA pour rendre les leçons plus interactives et captivantes.
- Partenariats avec des entreprises technologiques : Collaborer avec des entreprises pour doter nos écoles de technologies de pointe et former les élèves aux compétences du futur.



7. Contexte et Durée du Projet

Nous avions initialement 11 écoles gratuites. Malheureusement, en raison de la crise économique, nous avons déjà dû fermer 2 de ces écoles. Les 9 restantes sont actuellement en grand danger. Ce projet d'investissement s'étalera sur une période de trois ans, ciblant ces 9 écoles afin de les sauver et de les revitaliser.

En conclusion, ce plan d'investissement vise à transformer nos écoles en centres d'excellence éducative, où chaque étudiant et enseignant peut s'épanouir dans un environnement moderne, inclusif et technologiquement avancé. Nous croyons fermement que ces actions permettront de garantir un avenir brillant pour nos jeunes et une société plus équitable.

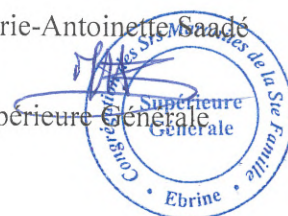
Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour toute question ou discussion supplémentaire.

Cordialement,

Maison-Mère, Ebrine, le 16 août 2024

Sr Marie-Antoinette Saadé

Supérieure Générale



Sources & notes

- [1] RDP Lebanon. 2023. « Statistics Bulletin | إحصاءات المراكز » . crdp.org. 2023. <https://www.crdp.org/statistics%20bulletin>. (302 099 / 1 079 048)
- [2] Un établissement est le lieu physique (hôpital, école, centre social etc.) qui correspond au contrat et où le service est rendu ; un établissement peut avoir plusieurs contrats. A noter que certains établissements n'ont été comptés qu'une fois (Al Kafahat, Caritas et Arcenciel notamment) quand bien même ils ont plusieurs centres afin de simplifier la compréhension de ce rapport.
- [3] Les institutions sont les congrégations ou les fondations auxquelles appartiennent ces établissements. Certaines institutions ont un établissement quand d'autres ont en des dizaines.
- [4] Euronews. 2023. « Au Liban, un Dollar Vaut Désormais 100 000 Livres, un Record Historique » . Euronews, 15 mars 2023. <https://fr.euronews.com/2023/03/14/au-liban-un-dollar-vaut-desormais-100-000-livres-un-record-historique>.
- [5] Druhen, Guillaume. 2023. « Les Crises Incessantes Au Liban Affectent de Plus En Plus Durement les Enfants - UNICEF » . UNICEF. 14 décembre 2023. <https://www.unicef.fr/article/les-crisis-incessantes-au-liban-affectent-de-plus-en-plus-durement-les-enfants/>.
Ce chiffre ne prend pas en compte les enfants déscolarisés depuis l'intensification du conflit au Liban.
- [6] OLI. 2023. « Imad el-Achkar à « L'OLI » : Au Liban, les écoles secondaires ne fonctionnent plus qu'à 60 % » . L'Orient-Le Jour, 7 avril 2023. <https://www.lorientlejour.com/article/1334124/imad-el-achkar-a-lolj-les-ecoles-secondaires-ne-fonctionnent-plus-qua-60-.html>
- [7] Global Rates. s. d. « Taux d'intérêt LIBOR USD par an : Évolution des taux d'intérêt LIBOR Dollar américain au cours d'une année donnée » . global-rates.com. <https://www.global-rates.com/fr/taux-de-interets/libor/dollar-americain/historique/>. Fichiers Libor Dollar américain entre 2014 et 2023
- [8] Central Administration Of Statistics. s. d. « Economic Statistics » . Presidency Of The Council Of Ministers - Central Administration Of Statistics. Consulté le 26 novembre 2024. <http://cas.gov.lb/index.php/economic-statistics-en>.
- [9] CRDP. 2022. « Statistical Bulletin 2022-2023 » . <https://www.crdp.org/sites/default/files/2023-12/Statistical%20Bulletin%202022-2023%20DEC01.pdf>
- [10] Beydoun, Rolla. 2024. « Comment Sauver L'éducation Au Liban ? Atelier de Travail Au Parlement » . Ici Beyrouth. 27 février 2024. Consulté le 10 octobre 2024. <https://icibeyrouth.com/liban/263278>.
- [11] A noter, la présence de deux écoles supplémentaires qui n'ont pas de contrats avec le ministère de l'Éducation, mais avec le ministère de la Défense
- [12] Sauf mention contraire le taux de change utilisé est de 1 USD = 89 500 LBP en vigueur en 2024
- [13] Le ministère des Affaires sociales a des contrats avec des écoles (semi-gratuites et privées) pour les élèves qui ont de graves difficultés familiales. Ce contrat est indépendant de celui avec le ministère de l'éducation. Une école peut avoir deux contrats (ministère de l'Éducation et ministère des Affaires sociales) ou un contrat (ministère de l'Éducation ou ministère des Affaires sociales).
- [14] Dagher, Loyal et OLI. 2023. « Retour, en chiffres et en images, sur l'année 2023 au Liban » . L'Orient-Le Jour, 30 décembre 2023. <https://www.lorientlejour.com/article/1362579/retour-en-chiffres-et-en-images-sur-lannee-2023-au-liban.html>.
- [15] L'Orient- Le Jour. 2021. « Près de 40 % des médecins et 30 % du personnel infirmier ont quitté le Liban, déplore l'OMS » . OLI, 20 septembre 2021. <https://www.lorientlejour.com/article/1275316/pres-de-40-des-medecins-et-30-du-personnel-infirmier-ont-quitte-le-liban-deploire-loms.html>.
- [16] Cette créance actualisée inclue la créance actualisée : 17 998 907 \$.
- [17] Cf. Annexe D.
- [18] Cf. Annexe E.
- [19] Il est notamment le seul centre pour les grands brûlés au Liban.
Le Poidevin, Olivia. 2024. « À l'hôpital Geitaoui, l'unité des grands brûlés déjà au bord du gouffre » L'Orient-Le Jour, 10 octobre 2024. <https://www.lorientlejour.com/article/1430756/a-julien-lebanons-only-major-burns-center-for-war-victims-faces-critical-funding-shortage-copy.htm>
- [20] Cf. Annexe F.

CONTACT SIÈGE

20 rue du Regard
75006 Paris

01 45 48 54 46
contact@oeuvre-orient.fr

BUREAU BRUXELLES

8 rue Marie de Bourgogne
1050 Bruxelles

06 38 62 44 30
afuseau@oeuvre-orient.fr

BUREAU LIBAN

Centre Saint-Antoine, Rue Gouraud,
Gemmayze, Beyrouth

961 71 291 511
vgelot@oeuvre-orient.fr

